Notes sur les loges militaires dans les régiments suisses au service de France sous l'Ancien Régime

Autor(en): **Junod, Louis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 4

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-77021

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Notes sur les loges militaires dans les régiments suisses au service de France sous l'Ancien Régime

Par *Louis Junod*

On sait depuis longtemps qu'il y avait des loges maçonniques dans un grand nombre de régiments français avant la Révolution. Gustave Bord, dans sa *Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815* [1], en cite toute une série, mais aucune dans les régiments suisses. Le seul document publié jusqu'ici sur les loges militaires dans les régiments suisses au service étranger est le tableau de la loge de la *Nouvelle Union* du régiment bernois de Tscharner au service de Sardaigne, à la date de 1791 [2]. Une des conséquences inattendues, et sans doute une des rares conséquences heureuses de la guerre, sera de permettre de faire un peu de lumière sur ce chapitre particulier du service étranger sous l'Ancien Régime. En effet, l'avènement du gouvernement de Vichy en France eut pour résultat la fermeture des loges maçonniques, la saisie des archives du Grand Orient de France, et leur départ pour l'Allemagne, au moins en partie. Depuis un certain nombre de mois, ces documents sont revenus d'Allemagne; ils ont été déposés à la Bibliothèque Nationale à Paris, et ils y seront désormais à la disposition des historiens [3]. Il sera donc possible main-

---

[1] Gustave Bord, *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, t. I (seul paru), *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1668—1771)*, Nouvelle Librairie Nationale, Paris 1908, p. 489 à 504.

[2] Fr. Ruchon, *Notes d'histoire maçonnique*, La Loge militaire du régiment de Tscharner, au service de la Sardaigne. Dans *Alpina*, 66e année (nov. 1940), p. 286 à 288.

[3] La présence des archives du Grand Orient de France à la Bibliothèque Nationale à Paris, leur importance et leur intérêt, nous ont été signalés par Mr Roger Lecotté, bibliothécaire à la Nationale, chargé du classement de ce fonds. Nous l'en remercions vivement, ainsi que de l'amabilité qu'il a eue pour nous, et de ses efforts pour faciliter notre travail en toutes choses.

tenant à quelqu'un qui n'est ni adversaire ni membre de la franc-maçonnerie, d'étudier certains de ses aspects sur les documents originaux, et de considérer objectivement ce problème comme n'importe quel problème de l'histoire.

* * *

Les documents dont nous allons faire état sont réunis dans la série *Loges militaires, Ancienne Monarchie;* ils y sont montés sur onglets, tous ceux de la même loge étant réunis en un dossier; les loges sont placées dans cette série d'après l'ordre alphabétique des noms des régiments. Nous avons tiré de cette série quelques renseignements contenus dans les loges des régiments français, et dépouillé complètement les dossiers des régiments suisses d'Erlach (appelé plus tard d'Ernst) [4], de Sonnenberg [5], de Waldner (nommé plus tard de Vigier) [6] et de Meuron [7]; ce dernier n'était pas un régiment au service de France, mais il s'est trouvé cependant, à la suite des circonstances que l'on verra, en relations avec le Grand Orient de France.

Mais, avant de faire l'esquisse de l'histoire de chacune de ces loges, il nous paraît bon, pour prévenir tout malentendu, de préciser quelques-uns des caractères, quelques-unes des tendances de ces loges maçonniques françaises sous l'Ancien Régime, et de celles-là seulement, parce que nous ne disposons pas d'éléments pour sortir de cette période ou de ce pays.

L'histoire de la franc-maçonnerie est encore à faire; on peut dire, je crois, sans exagérer, que tous les ouvrages importants publiés jusqu'ici l'ont été par des adversaires acharnés ou par des défenseurs membres de la franc-maçonnerie. L'ouverture d'archives comme celles du Grand Orient de France permettra d'aborder ces questions avec sérénité à des historiens qui n'ont aucun parti-pris. Dans les quelques considérations qui suivent, nous ne prétendons pas trouver du premier coup le juste milieu entre

---

[4] Dans le volume D—F.
[5] Dans le volume S.
[6] Dans le volume W.
[7] Dans le volume M.

des thèses opposées et violemment contradictoires, mais planter simplement quelques jalons qui indiqueront la route à suivre pour atteindre à un jugement objectif et équitable sur un des aspects importants de la période qui a précédé la Révolution française.

A la suite de la réorganisation de la franc-maçonnerie française en 1773, le Grand Orient de France fut substitué à la Grande Loge de France; le grand-maître en fut désormais le duc de Chartres, le futur Philippe-Egalité; mais nous ne pensons pas qu'on puisse rien conclure de ce fait quant aux tendances de la franc-maçonnerie française pendant les seize années qui vont précéder le début de la Révolution. Des documents nombreux que nous avons eus sous les yeux, il nous semble qu'il est permis de tirer les affirmations suivantes, qui, nous le répétons encore, s'appliquent uniquement à la France de l'Ancien Régime, et, encore, plus particulièrement aux loges militaires.

a) La franc-maçonnerie n'est pas anti-chrétienne ou anti-religieuse. Pour défendre cette affirmation, on pourrait alléguer la présence dans les loges d'ecclésiastiques catholiques; mais peut-être nous dira-t-on que ces ecclésiastiques francs-maçons sont de ces « abbés » du XVIIIe s. aussi loin de l'Eglise et du christianisme que les déistes, les philosophes et les athées. Plus probante est alors la présence dans les loges d'ecclésiastiques protestants, de « ministres de camp » des régiments suisses, comme on appelait alors les aumôniers; que ce soit le pasteur Conrad Weber, aumônier du régiment de Sonnenberg en 1776, ou le pasteur Daniel Bachofen, de Bâle, aumônier du même régiment en 1787 [8], ou encore le pasteur Pierre Richard, au régiment d'Erlach en 1777 [9], il nous semble difficile d'admettre que les gouvernements intéressés des cantons suisses n'aient pas choisi comme ministres de camp des candidats dont la foi leur paraissait solide et l'orthodoxie sans reproches. Mais il y a mieux. Lorsque la loge de

---

[8] Bibliothèque Nationale, Paris, Fonds F. M., Loges militaires, Ancienne Monarchie, volume T, Dossier de la loge *Henri IV* du Régiment Toul-Artillerie, pièces 5 et 6; même fonds, volume S, dossier de la loge *Guillaume Tell* du régiment de Sonnenberg, pièces 10, 11 et 17.

[9] Même fonds, volume D—F, Dossier de la loge de la *Franchise helvétique* du régiment d'Erlach, pièce 9.

l'*Union Parfaite* à l'Orient du régiment suisse de Waldner, alors en garnison à Cherbourg, reçoit du Grand Orient de France une lettre du 16 novembre 1781 l'exhortant « à rendre des actions de grâces au Grand Architecte de l'Univers de la faveur qu'il nous a fait de nous donner un Prince » (il s'agit de la naissance, le 22 octobre 1781, du fils aîné de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le premier dauphin, qui devait mourir le 4 juin 1789), elle ne peut faire autre chose que de proposer « de faire chanter une grande Messe terminée par un *Te Deum,* aussi à chanter en musique, ce qui a été approuvé et applaudi d'une voix unanime par tous les frères, et exécuté à la paroissiale le 20e jour du 10e mois de 5187 » (20 décembre 1781) ; « nous avons eu ensuitte un banquet, où nous y avons tiré toutes les santés d'obligations » [10].

b) La franc-maçonnerie n'est pas anti-gouvernementale, mais au contraire loyaliste. Donnons-en simplement comme preuves le *Te Deum* chanté ci-dessus « pour célébrer la naissance de Monseigneur le Dauphin », ou le fait suivant, plus pertinent, puisqu'il touche à la bourse des frères. Le 21 juillet 1782, c'est-à-dire pendant la guerre d'indépendance américaine et la lutte franco-anglaise, la loge de l'*Union Parfaite* du Régiment de Waldner prend connaissance d'une lettre de la loge de la *Candeur* à l'Orient de Paris, « portante un projet d'offrir au Roi un vaisseau pour son service contre les ennemis de l'Etat. Ce projet admirable et digne d'augmenter la gloire de l'ordre fut applaudi avec joye de tous les frères; la prompte souscription à la cotisation pour cet objet fit voir la satisfaction inexprimable que chaque frère ressentit d'avoir une occasion où ils puissent prouver leur amour pour la France et leur attachement pour tout ce qui tend au bien de la Maçonnerie. Le zèle les a animés à faire part de ce projet à plusieurs francs-maçons domiciliés dans ces environs; il n'y a pas de doute qu'ils fassent passer dans peu de tems leur cotisation à la royale loge de la *Candeur* » [11].

c) Les loges militaires sont d'une composition très aristocra-

---

[10] Même fonds, volume W, Dossier de la loge de l'*Union parfaite* du régiment de Waldner, pièce 33.

[11] Même fonds, Dossier Waldner, pièce 30 *sub finem.*

tique. Le fait est apparent pour qui parcourt les tableaux des différentes loges militaires, et Gustave Bord l'a déjà relevé. Les loges militaires sont presque toutes des loges d'officiers à peu près exclusivement; bas officiers ou soldats y sont extrêmement rares; s'il y en a un ou deux, ils sont là comme frères servants. Dans les loges militaires des régiments français, on trouve les plus beaux noms de la noblesse. Lorsque, comme dans le régiment de Toul-Artillerie, le nombre des bas officiers tend à augmenter, on substitue deux loges à la seule grande loge commune; et c'est ainsi qu'on aura la loge *Henri IV* pous les officiers et la loge *Sully* pour les bas officiers et soldats [12]. Cette remarque vaut également pour les loges des régiments suisses: ce sont essentiellement des loges d'officiers, et les noms du patriciat des villes souveraines y sont largement représentés.

d) Malgré l'origine aristocratique des membres des loges militaires, on peut noter leur tendances égalitaires; la hiérarchie extérieure, celle du régiment, est supprimée à l'intérieur de la loge, où règne l'égalité; ou plutôt une nouvelle hiérarchie s'y est substituée à la hiérarchie extérieure, profane, et il est bien rare que ces deux hiérarchies coïncident. Il peut arriver que le vénérable de la loge soit un officier de haut rang, comme à la loge *Henri IV* de Toul-Artillerie où de 1777 à 1790 le vénérable est Mr de Tournay, chef de brigade [13]. Mais c'est loin d'être toujours le cas. A la loge de la *Franchise Helvétique* au régiment d'Erlach, nous verrons comme vénérable le capitaine, puis major, Le Maire [14]; la loge de *Guillaume Tell* du régiment de Sonnenberg à ses débuts aura pour vénérable le lieutenant Perret, puis plus tard le capitaine Dittlin [15]. Pendant presque toute la durée de la loge de l'*Union Parfaite* du régiment de Waldner, le vénérable est le lieutenant de Vevey [16]. Au régiment de Meuron, par contre,

---

[12] Gustave Bord, *op. cit.*, p. 500 sq.; Bibliothèque Nationale, même fonds, volume T, Dossiers des loges *Henri IV* et *Sully* du régiment Toul-Artillerie.

[13] Gustave Bord, *op. cit.*, p. 500; Dossier Sonnenberg, pièces 1 et 3.

[14] Voir ci-dessous, p. 503 et 514.

[15] Voir ci-dessous, p. 521 sq. et 524.

[16] Voir ci-dessous, p. 528 sqq.

pendant le court moment où nous pouvons suivre la loge, le vénérable est le colonel de Meuron, commandant du régiment[17]. — Non seulement la hiérarchie maçonnique renverse la hiérarchie profane, mais l'égalité est un des thèmes chers aux orateurs à l'intérieur des loges; donnons-en comme un exemple pris parmi beaucoup ce passage d'un discours prononcé lors de l'installation d'une nouvelle loge: « Dispersés dans le vaste univers, les Maçons ont partout le même rite et les mêmes maximes. Des emblèmes heureusement adaptés à la plus sublime morale sont dans tous les lieux le signal auquel ils reconnoissent leurs frères. A cette vue, leur cœur s'émeut, et la tendre amitié répand dans leur âme une douce ivresse. Le grand oublie la pompe qui l'environne et descend vers son frère, le foible voit disparaître l'éclat qui lui déroboit le puissant radieux, et ils sont égaux. Ils veulent être hommes, et pour jouir des avantages de ce titre précieux, ils abjurent tout ce qui y est étranger »[18].

e) La franc-maçonnerie est philanthropique et humanitaire, pacifiste même. Une partie de l'activité des loges est la pratique de la bienfaisance, la charité, qu'il s'agisse d'œuvres charitables en quelque sorte anonymes auxquelles les loges participent par le canal du Grand Orient, que ce soit leurs propres pauvres qu'elles secourent, dans leur ville ou dans leur régiment. « Pour ce qui concerne la boette des pauvres chez nous, nous étions dans une pauvre garnison l'hiver dernier, où nous avons assisté plusieurs pauvres honteux, ce qui leur a été d'un grand secours; de même, depuis que nous sommes à Landau, nous avons déjà assisté quelques malheureux »[19]. Répondant à une demande d'argent du Grand Orient pour des œuvres charitables, la loge du régiment de Waldner répond, le premier septembre 1781: « Nous avons observé et représentons qu'étant peu nombreux et ambulants, changeant souvent de provinces, que nous avons décidé en faveur des pauvres orphelins du régiment, qui sont susceptibles d'y avoir recours, et que nous désirons assister autant qu'il est en notre

---

[17] Voir ci-dessous, p. 542.

[18] Dossier Erlach, pièce 11.

[19] Dossier Waldner, pièce 18, du 27 décembre 1776.

pouvoir »[20]. — La franc-maçonnerie est même pacifiste, avons-nous dit; témoin ce passage d'un discours prononcé dans la loge *Henri IV* du régiment Toul-Artillerie, le 30 décembre 1776. « Malheur à l'âme froide qui peut, sans un secret enthousiasme, contempler cette société fondée sur les plaisirs de l'amitie fraternelle et les douceurs de l'égalité: délices d'une âme pure et d'un cœur vertueux, lien sacré qui attache les hommes à l'humanité et fait disparoître les intervalles qu'ont mis entre eux les vanités mondaines et l'immense étendue de l'univers. Qu'une telle institution a des attraits bien plus doux encore pour le cœur d'un guerrier vertueux! Portant au milieu de la férocité des armes une âme généreuse et sensible, il verse des pleurs sur celles que son bras fait répandre, et n'est qu'en gémissant l'instrument de la défense de sa Patrie, mais jamais de la ruine des autres. C'est au milieu des horreurs de la guerre que la pratique de l'Art royal est pour nous d'une douceur bien précieuse, lorsque, le cœur déchiré par le spectacle de l'humanité outragée, nous venons nous consoler par les hommages que nous luy rendons dans nos Temples. Puissent un jour tous les humains se voir unis par une paix constante et inaltérable, et par l'aimable fraternité dont nous cherchons à étendre l'édifice, et qui fait notre félicité »[21]. Ce guerrier sensible et larmoyant peut mériter toute notre estime; mais est-ce l'homme qu'il faut pour mener des soldats à la bataille? On aura remarqué dans le passage précédent la présence des deux termes *égalité* et *fraternité*. Il n'y manque que le mot *liberté* pour que la devise révolutionnaire soit complète; elle se trouve ailleurs; Gustave Bord[22] affirme que la devise Liberté, Egalité, Fraternité est maçonnique avant d'être révolutionnaire; Mr Roger Lecotté, qui a parcouru toute la masse des archives du Grand Orient de France, a bien voulu nous confirmer qu'elle se trouve en effet, ainsi formulée, dans des documents maçonniques antérieurs à 1789.

Avec tout cela, il peut sembler que la franc-maçonnerie n'a pas créé grand'chose de nouveau — si nous laissons de côté la philosophie enseignée dans les loges, et dont nous n'avons rien

[20] Dossier Waldner, pièce 31.

[21] Dossier *Henri IV* du régiment Toul-Artillerie, pièce 5.

[22] Gustave Bord, *op. cit.*, p. 290.

rencontré dans les documents que nous avons eus sous les yeux. — Mais même si ces tendances à la fraternité, à l'égalité, à la liberté sont le produit général du siècle, de l'*Aufklärung* comme de l'époque des lumières, si cette sensibilité et ces larmes proviennent en dernière analyse de Rousseau, la franc-maçonnerie a été indéniablement un agent de la propagation de ces idées, et un agent singulièrement actif; dans les loges, elles ont été non seulement prônées, mais traduites en actes par la suppression de la hiérarchie extérieure, la pratique de la bienfaisance et de la fraternité, et l'amitié fraternelle qui n'était pas qu'un vain mot.

La loge de la Franchise Helvétique du régiment d'Erlach-Infanterie

Les dix-neuf pièces qui forment le dossier de cette loge se situent dans la courte période qui s'étend du 15 juillet 1778 au 28 octobre 1779[23]. L'intérêt de ce dossier réside dans ce que nous y voyons dans le détail le processus de la fondation d'une nouvelle loge.

Dans le courant de l'été 1778, le régiment suisse d'Erlach-Infanterie est en garnison à Longwy et Montmédy; dans le corps des officiers, il y a un certain nombre de francs-maçons, dont dix au moins ont été affiliés à la franc-maçonnerie l'année précédente et reçus dans la loge civile de la *Double union* à l'orient de Thionville, et dont d'autres sont des francs-maçons de plus ancienne date. Ils estiment être assez nombreux pour constituer une loge spéciale, militaire, à l'orient de leur régiment, et ils prennent aussitôt les mesures en conséquence. A la date du 15 juillet 1778, ils établissent le tableau par ordre alphabétique des membres de la loge naissante, avec les indications usuelles: noms de baptême et de famille, lieux de naissance; qualités civiles, qualités maçonniques; lieux et dates de naissance maçonnique; adresse; et enfin signature manu propria. Voici ce tableau[24]:

---

[23] Ce dossier se compose de 18 pièces numérotées, et d'une pièce non numérotée entre les pièces 4 et 5.

[24] Dossier Erlach, pièce 9. Les tableaux des membres des loges que nous donnons dans cette étude ne sont pas la reproduction intégrale des originaux; il aurait fallu les reproduire en fac-similés pour rendre leur

1. Louis Berenger, né à Nyon, sergent au régiment d'Erlach; directeur des ornements de la loge; affilié à Genève en 1776; adresse: Longwy[25].

2. Pierre-François Chastellain, né à Vevey; sous-lieutenant au régiment d'Erlach; secrétaire; affilié à Thionville le 25 juillet 1777; adresse: Longwy[26].

3. Louis Connerose, né à Wyssembourg; domestique du Vénérable de Thelusson; frère servant; affilié à Luxembourg en 1771; adresse: Parie, rue d'Artois.

4. De Diesbach, né à Berne; capitaine au régiment; affilié à Cambrai en 1769; adresse: Montmédy; absent[27].

5. Sigismond d'Erlach, né à Berne; lieutenant au régiment; premier architecte; affilié à Thionville le 9 juin 1777; adresse: Longwy; signature: D'Erlach de Morges, maître écossais[28].

6. Rodolphe Ernest, né à Berne; soul-lieutenant au régiment; garde des sceaux; affilié à Thionville le 25 juillet 1777; adresse: Longwy; signature: Ernest le Cadet[29].

7. Emmanuel Herrenschwand, né à Morat; capitaine aide-major au régiment; zélateur; affilié à Rochefort; adresse: Longwy[30].

---

disposition en colonnes; des raisons de typographie nous en ont empêché. Ce sont, en quelque sorte, des extraits des tableaux originaux. — Plusieurs de nos collègues archivistes ont collaboré à l'identification de ces francs-maçons, sans eux nous n'aurions pu mener à chef cette étude; nous les en remercions très vivement ici.

[25] Il s'agit probablement de Louis Bérenger, baptisé à Nyon le 4 février 1747, fils de Jean-Pierre Bérenger, réfugié, de Ste-Croix en Dauphiné, et de Françoise Rochat; à moins que ce ne soit son frère aîné, Louis-André, baptisé à Nyon le 31 décembre 1736.

[26] Jean-François Chastellain, fils du lieutenant-colonel au service de Hollande Jean-Samuel-Adam, né à Vevey le 6 janvier 1760; lieutenant au régiment d'Erlach, puis lieutenant-colonel au service de Berne; municipal à Vevey 1798—1801; commandant de la place de Lausanne en 1802; député en 1803. Mort en 1829. Voir *DHBS* II, 483, n° 6.

[27] Christoph-Gottlieb (= Amédée) de Diesbach), né le 12 avril 1742, baptisé à Berne le 28 juillet 1743; bailli de Bonmont 1793—1798; mort à Berne à 77 ans le 27 janvier 1819.

[28] Sigismond d'Erlach, fils du bailli de Morges Sigismond d'Erlach; né le 22 et baptisé à Berne le 30 août 1756; membre du Grand Conseil de Berne; colonel; mort à 59 ans le 4 juillet 1816. Voir *DHBS* III, 7, n° 71.

[29] Franz-Rudolff Ernst, baptisé à Berne le 29 septembre 1758; instructeur militaire; mort à Berne le 15 décembre 1827.

[30] Mort en 1804, selon Engelhard, *Der Stadt Murten Chronik und Bürgerbuch*, p. 358. (Renseignement de Melle Jeanne Niquille à Fribourg.)

8. Samuel Jenner de Nydau, né à Berne; sous-lieutenant au régiment; trésorier; affilié à Thionville le 3 juin 1777; adresse: Longwy; signature: Jenner de Nydau, Trésorier, A.·. E.·.[31].

9. David Le Maire, né à Lausanne; capitaine au régiment; Vénérable; affilié à Colmar en 1762; adresse: Longwy; signature: Le Maire GE: C^lr K. S.[32].

10. Gabriel Michaud, né à Bex; domestique du Vénérable Le Maire; frère servant; affilié à Colmar en 1762; adresse: Longwy[33].

11. Charles de Montrond, né à Lausanne; capitaine au régiment; adresse: Longwy; absent[34].

12. Antoine-Salomon de Muralt, né à Berne; sous-lieutenant au régiment; second architecte; affilié à Thionville le 22 juillet 1777; adresse: Montmédy; absent[35].

13. Hubert-Honoré de Palissot, né à Paris; capitaine de génie; orateur; affilié à l'orient du régiment de la Marck en mai 1775; adresse: Paris, Cloître Saint-Honoré; signature: Palissot de Montenoy, C.·. d.·. l'or.·.

14. Louis-Georges-François Pillichody, né à Yverdon; sous-lieutenant au régiment; second surveillant; affilié à Thionville le 25 juillet 1777; adresse: Longwy; signature: Pillichody, C R +[36].

15. François du Plessis-Gouret, né à Morges; lieutenant au régiment; maître des cérémonies; affilié à Thionville le 23 septembre 1777; adresse: Longwy; signature: Duplessis-Gouret, M: Ec:[37].

---

[31] Carl-Samuel Jenner, fils du bailli de Nidau Franz-Ludwig Jenner; baptisé à Nydau le 20 janvier 1760; membre des Deux-Cent en 1795; percepteur de l'Ohmgeld dès 1804; mort à Berne le 13 avril 1822. Voir *DHBS* IV, 275, n° 66.

[32] David-Jean-Ferdinand-Pierre-Daniel Le Maire, baptisé à Lausanne le 28 janvier 1737; lieutenant-colonel d'infanterie au service de France; mort à Lausanne le 18 février 1808.

[33] Pierre-Gabriel-Jacob Michaud, fils du maître maréchal Jean-François Michaud, baptisé à Bex le 25 juillet 1734.

[34] Charles-Jaques-Abraham-Louis de Montrond, baptisé à Lausanne le 8 mars 1739; mort à Lausanne le premier janvier 1779.

[35] Antoine-Salomon-Gottlieb de Muralt, baptisé à Berne le 28 février 1757; membre du gouvernement provisoire bernois en 1798, du Grand Conseil en 1803; juge de la cour d'appel; mort à Berne le 26 décembre 1818. Voir *DHBS* V, 56, n° 12.

[36] Louis-Georges-François Pillichody, baptisé à Yverdon le 15 septembre 1756, mort en 1824. Adversaire de la Révolution, lieutenant-colonel dans la *Légion fidèle;* bourgeois de Berne en 1794; nommé maréchal de camp par Louis XVIII. Voir *DHBS* V, 297, n° 6.

[37] François du Plessis-Gouret, né à Morges le 27 juillet 1755, mort

16. Pierre Richard, né à Mulhausen; ministre au régiment; hospitalier; affilié à Thionville le 7 septembre 1777; adresse: Montmédy; absent.

17. Emmanuel Sterky, né à Morges; sous-lieutenant au régiment; tuilleur; agrégé à Thionville le 13 septembre 1777; adresse: Longwy; signature: Emmanuel Sterky, Tuilleur [38].

18. Paul-Louis de Thelusson, né à Paris; sous-lieutenant au régiment; vénérable substitut; agrégé à Thionville le 6 juin 1777; adresse: Paris, rue d'Artoix; signature: De Thellusson, G.E.K.S. [39].

19. Warnery, né à Morges; lieutenant au régiment; affilié à Cambray en 1769; adresse: Longwy; absent [40].

20. Louis de Watteville, né à Berne; capitaine au régiment; affilié à Nancy; adresse: Montmédy; absent [41].

21. Maurice de Wincy, né à Genève; sous-aide-major au régiment; premier surveillant; affilié à Genève; adresse: Montmédy; absent [42].

22. Jacques-Philippe Voyart, né à Metz; affilié à l'orient du régiment de la Marck en 1777; adresse: Longwy; signature: P. Voïart [43].

Ce même jour, 15e jour du 5e mois de l'an de la Vraie Lumière 5778, soit le 5 juillet 1778, « la loge Saint Jean sous le titre distinctif de la Franchise Helvétique à l'Orient du Régiment d'Erlach, convoquée et fraternellement assemblée entre l'équerre

---

à Orbe le 26 février 1833; officier en France puis au service de Berne; adversaire de la Révolution. Voir *RGV* III, *Généalogie du Plessis*, n° 99.

[38] Emmanuel-Henri Sterky, fils du notaire Claude, baptisé à Morges le 2 mars 1753; chef de bataillon dans les troupes suisses au service de France; directeur de l'arsenal cantonal de Morges; mort à Morges le 7 février 1813.

[39] Sans doute de la branche française de la famille genevoise Thellusson.

[40] Jean-Frédéric-Henri Warnéry, né à Orbe le 19 décembre 1741; mort après 1795. Voir *Généalogie Warney et Warnery*, p. 34.

[41] Béat-Louis de Watteville, né à Berne le 25 février 1741, mort à Paris le 10 juin 1825; devient en 1792 commandant du régiment d'Ernst appelé dès lors de Watteville. Voir *DHBS* VII, 236, n° 21.

[42] C'est apparemment François-Auguste-Maurice Vasserot (1754—1841), de la famille des seigneurs de Vincy; plus tard capitaine au régiment de Châteauvieux; bourgeois de Berne en 1804. Voir *DHBS* VII, 49, n° 5.

[43] En 1784, Jaques-Philippe Voïart, né à Metz le 10 juin 1756, garde-magasin des vivres, est membre de la loge de l'*Union fraternelle* du régiment Royal-Roussillon. (Bibliothèque Nationale, Paris, Fonds F. M., Loges militaires, Ancienne monarchie, volume R², Dossier Royal-Roussillon, pièce 31.)

et le compas, désirant obtenir du Grand Orient de France des constitutions pour se réunir au centre commun des maçons français et travailler régulièrement pour le bien de la maçonnerie et de l'humanité », décide à l'unanimité: 1° de présenter sa demande au Grand Orient de France pour obtenir des lettres de constitution; 2° d'adresser cette demande, accompagnée d'un effet de 120 livres, prix des constitutions, au très cher frère Pierson, vénérable de la loge de la *Double Union* à l'orient de Thionville, et en cas d'absence au très cher frère Bonaventure, membre de la loge, en les priant de les faire parvenir au Grand Orient par le très vénéré frère Mercier, leur représentant; 3° de prier la loge de la *Double Union* d'accorder son suffrage à la loge naissante et d'interposer pour elle ses bons offices au Grand Orient de France; 4° que la loge naissante payera annuellement à la Saint-Jean d'été un don gratuit de 24 livres; 5° de prier la loge de la *Double Union* de supplier le Grand Orient de désigner des commissaires de la loge de la *Double Union* pour procéder à l'installation de la loge naissante[44].

Du même jour, 15 juillet 1778, le dossier renferme encore la désignation comme représentant au Grand Orient de France, par la loge naissante, du très vénéré frère Mercier, négociant, conseiller du roi en l'hôtel de ville de Paris, rue de St-Germain-l'Auxerrois, à qui elle donne les pleins pouvoirs[45]; et enfin la demande formelle adressée au Grand Orient de France[46]:

Très Révérends Frères,

Animés du désir de travailler régulièrement pour la gloire de la maçonnerie et le bien général de l'humanité, nous vous supplions fraternellement de nous réunir au centre commun de tous les Maçons français, en nous accordant des constitutions qui régularisent la loge que nous nous proposons d'élever à l'orient du régiment d'Erlach suisse sous le titre distinctif de la Franchise Helvétique. Attachés à vous par les liens de la plus tendre fraternité, nous nous efforcerons toujours de mériter votre amitié, et nous nous engageons dès à présent à nous conformer à vos statuts et règlements.

---

[44] Dossier Erlach, pièce 3.
[45] Dossier Erlach, pièce 1.
[46] Dossier Erlach, pièce 2.

A l'Orient de d'Erlach le 15 jour du 5 mois de la V. L. 5778.
Nous sommes par les N. M. Q. V. S. C.

TT .·. RR .·. FF .·.
Vos affectionnés et très dévoués
Le Maire V^ble^ Ch^lr^ KS.
Par mandement de la Loge
Chastellain Secrétaire.

Ce document porte encore les sceau et timbre de la loge, avec la signature du garde des sceaux et timbre, le frère Ernest; la légende en est « Régiment d'Erlach, décence et gaieté ».

Les choses suivent dès lors rapidement leur cours. Le 19 juillet 1778, la loge de la *Double Union* à l'orient de Thionville prend connaissance de la demande de la loge de la *Franchise Helvétique;* elle constate que la plupart des membres de la loge naissante ont été affiliés à la franc-maçonnerie dans la loge de la *Double Union* de Thionville; après délibération, elle transmet les pièces au frère Mercier, à Paris, en le priant de faire toute la diligence possible, « attendû le Mouvement que pourroient faire les Troupes du Roy, et spécialement le dit Régiment Derlach »[47].

Dès le mois d'août 1778, le Grand Orient de France avait examiné la demande de la loge naissante, pris la décision de lui accorder les constitutions demandées, et chargé la loge de la *Double Union* à l'orient de Thionville de procéder à l'installation solennelle de la nouvelle loge[48]. Le 24 août, le Grand Orient chargeait la loge de la *Double Union* de Thionville de désigner trois députés pour procéder à l'installation de la nouvelle loge[49], et datait du même jour des instructions particulières, imprimées avec les blancs remplis à la main, pour les frères installateurs. Nous transcrivons ci-dessous cette pièce, intéressante pour l'histoire de la maçonnerie, en mettant en italique ce qui est manuscrit[50].

---

[47] Dossier Erlach, pièce 4.
[48] Dossier Erlach, pièce 1, annotations au dos.
[49] Dossier Erlach, pièce 6.
[50] Dossier Erlach, pièce 7.

A la Royale Loge de la double union à l'orient de Thionville.

A renvoyer au Secrétariat Général après son exécution.

Du *24e* jour du *6e* mois de l'an de la V. L. 5778.

Instructions particulières pour les VV. FF. Députés du G. O. de France, chargés par lui de l'installation de la Loge de Saint-Jean à l'Orient *du Régiment d'Erlach* sous le titre distinctif de *la franchise helvétique* adressées aux Députés qui seront nommés par la R. L. Saint-Jean, sous le titre distinctif de *la double union* à l'O. de *Thionville.*

I. La R. L. de *la double union* s'assemblera et enregistrera toutes les Pièces ci-jointes et les présentes Instructions et nommera trois Députés pour la représenter dans l'exécution de la commission du Grand Orient.

II. Le jour fixé de concert entre les Députés de la Loge de *la double union* et la Loge de *la franchise Helvétique* pour l'installation, les Députés de la L. de *la double union* munis d'une expédition en règle de la Planche à Tracer de leur nomination à la suite de la commission du G. O. et chargés des Lettres de Constitutions de la L. de *la franchise Helvétique* se rendront au lieu et à l'heure indiqués.

III. La Loge de *la franchise Helvétique* sera ouverte par ses propres officiers; les Députés s'y feront annoncer en qualité de Députés du G. O. de France, chargés de ses pouvoirs qu'ils communiqueront en Loge.

IV. La Loge de *la franchise Helvétique* les enverra reconnoître par trois Officiers; les Députés du G. O. exhiberont la Commission donnée à leur Loge et leurs pouvoirs de la dite Loge; mais ils ne remettront aucune Pièce. Sur le rapport des Experts, la Loge leur enverra les Maillets qu'ils accepteront à l'entrée du Temple, dans lequel ils seront introduits sous la voûte d'acier; ils occuperont les places de Vénérable et de Surveillans.

V. Le premier Député de la L. de *la double union* arrivé à l'Orient fera faire lecture de toutes les Pièces dont il est porteur, en commençant par la Commission du G. O. l'Acte de leur nomination et les Lettres-Patentes de Constitutions de la L. de *la franchise Helvétique.* Cette lecture sera suivie d'applaudissemens.

VI. Il fera l'appel du Tableau des Frères qui composent la L. et en fera la vérification; il en requérera deux expéditions, suivant le modèle ci-joint, lesquelles il joindra à ses Pièces pour être envoyées au G. O. Il en fera de même du Tableau de la Correspondance.

VII. Il recevra ensuite solemnellement l'obligation de chacun des Membres de la L. au nom du G. O. conformément à la minute ci-jointe, laquelle il fera signer en sa présence par chacun d'eux.

VIII. Cette obligation sera scellée des Sceaux de la L. de *la franchise Helvétique* et de ceux de la L. de *la double union* et sera envoyée en original au Secrétariat-Général du G. O. par la L. de *la double union.*

IX. Cela fait, tous les Frères étant debout l'épée à la main et à l'ordre, le Vénérable dira:

Au nom du Grand Orient de France. Nous, ses Députés chargés de ses pouvoirs, installons à perpétuité à l'O. *du Régiment d'Erlach* la L. de Saint-Jean, sous le titre distinctif de *la franchise Helvétique.*

La Loge de *la franchise Helvétique* est installée.

Cette dernière phrase sera successivement répétée par les deux Surveillans, et suivie de l'applaudissement d'usage.

X. Les Députés du G. O. dresseront la Planche à tracer de leurs opérations qu'ils joindront à toutes les Pièces ci-dessus, ainsi que les copies signées de tous les Discours et autres morceaux d'Architecture qui auront été faits pendant l'installation; ils feront signer la dite Planche à tracer par tous les Membres de la Loge de *la franchise Helvétique* et du tout ils feront un paquet qu'ils remettront à la Loge de *la double union* laquelle en fera faire la lecture et l'enregistrement, en dressera sa Planche à tracer particulière et enverra le tout au G. O.

XI. La Planche à tracer de l'installation de la Loge de *la franchise Helvétique* étant dessinée et signée, les Députés remettront leurs Maillets aux Officiers de la Loge.

S'il y a Banquet, les Officiers de la Loge y présideront, l'ordre des santés sera le suivant.

La première, celle du Roi et de la Famille Royale, à laquelle on joindra la prospérité de l'Etat *et la santé de la Reine de Naple et des deux Cicilles.*

La deuxième, celle du Sérénissime Grand-Maître, de l'Administrateur-Général et du Grand Conservateur, à laquelle on joindra celle de tous les Officiers d'honneur, en exercice et honoraires du G. O. de France, et la prospérité de l'Ordre.

La troisième, celle des Députés installateurs, à laquelle on joindra celle de la Loge de *la double union.*

La quatrième: les Députés demanderont à remercier et proposeront la santé du Vénérable de la Loge de *la franchise Helvétique.*

La cinquième: le Vénérable demandera à remercier et proposera la santé de ses Surveillans, à laquelle il joindra celle des Officiers dignitaires de sa Loge.

La sixième: ceux-ci demanderont à remercier et proposeront la santé des Visiteurs.

La septième: celle de tous les Maçons répandus sur la surface de la terre, et elle sera la dernière du Banquet.

Vu et approuvé provisoirement, en la dixième assemblée de la Chambre d'Administration, du second jour de la seconde semaine du septième mois de l'an de la vraie lumière, cinq mil sept cent soixante-treize.

Par Mandement du Grand Orient de France *Daubertin* Secrétaire général.

Timbré et scellé par nous, Garde des Sceaux et Timbre du Grand Orient de France. *Pomel d'office.*

Le 24 septembre 1778, la loge de la *Double Union* prenait connaissance des instructions du Grand Orient de France et désignait trois députés pour procéder à l'installation prévue[51]; la cérémonie se déroula, selon les instructions particulières que l'on vient de lire, le lendemain 25 septembre 1778. Le serment ou « obligation » prêté par tous les membres présents, avait la teneur suivante[52]:

Je promets d'honneur en vrai Maçon d'être constamment et fidellement attaché au G . ˙ . O . ˙ . de France, et de me conformer à ses statuts et Réglemens. En foy de quoi j'ai signé à l'O . ˙ . de derlach le vingt cinquième jour du septième mois de la l'an de la V . ˙ . L . ˙ . cinq mil sept cent soixante et dix huit.

Suivaient les signatures de dix-sept membres présents, les numéros 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 22; plus celles de trois nouveaux membres, qui ne figuraient pas dans le tableau du 15 juillet 1778 et que nous retrouverons dans un instant, dans le tableau du premier février 1779, sous les numéros 23, 25 et 27, Le Maire, Guerry et Calame. Cinq frères sont portés comme absents lors de l'installation solennelle; ce sont les numéros 4, 11, 12, 19 et 20 de la même liste. Enfin, les numéros 3, 10 et 16, de la liste précédente ne figurent pas non plus sur l'obligation: les frères servants Louis Connerose et Gabriel Michaud, et le ministre de camp Pierre Richard.

Du procès-verbal de l'installation, relevons simplement les noms des députés de la loge de la *Double Union* à l'orient de Thionville: Pierson, de la Vollée, Schveitzer le jeune et Rolly; et que parmi les documents remis à la nouvelle loge figure, sous chiffre 3, « un billiet cacheté, contenant le nouveau Mot, qui a été donné en la manière accoutumée »[53].

Après l'installation, des discours furent prononcés par les orateurs des deux loges; comme ils donnent l'occasion de faire plus ample connaissance avec cette littérature maçonnique, nous en reproduisons ci-après des passages, en commençant par celui du frère Rolly, orateur de la loge de Thionville, dont nous avons

---

[51] Dossier Erlach, pièce 13.
[52] Dossier Erlach, pièce 8.
[53] Dossier Erlach, pièce 5.

déjà cité l'exorde[54]; voici ce qu'il dit du remplacement de la Grande Loge Nationale par le Grand Orient de France:

Ce régime fut adopté en France, et la Grande Loge Nationale y tint longtems le gouvernail. Mais une administration mal conçue, et trop de facilité dans le choix des candidats semblèrent annoncer une décadence prochaine. Les parties ne formaient plus un tout, et nous comptâmes au nombre de nos frères des hommes indignes de ce nom. Le vrai Maçon gémissait sous les débris du temple, lorsque la plus heureuse révolution fit renaître son espoir et lui promit encore de beaux jours. Cette époque mémorable pour nous est l'élection du très sérénissime et très illustre duc de Chartres au maillet suprême. Attachés au sang de leurs rois, les Maçons français se réunirent en foule sous les auspices de leur nouveau Grand Maître, et il leur devint doublement cher. Leur zèle s'enflamma, ils renouèrent la chaîne rompue, et le Grand Orient prit naissance.

Ce tribunal est le centre auquel aboutissent tous les liens d'un grand nombre de Maçons choisis. De lui partent les règlements qui nous dirigent et qui, dictés par une sagesse consommée, rendront à l'ordre son lustre ancien. Déjà les faux frères, déconcertés, errants, sont exclus de nos mistères. Suivons le flambeau qui nous guide, et nous ne craindrons plus la profanation de ces lieux sacrés, dorénavant inabordables à tout mortel qui ne portera point les caractères du vrai Maçon.

Oui, ce temple que nous inaugurons et où nous avons la faveur signalée d'être les organes du Grand Orient, ce temple n'admettra sous ses voûtes que des hommes dont les moeurs et les qualités sont l'ornement de leurs semblables. Loin d'ici, vil prophane, qui méconnois la bienfaisance, l'amour de l'humanité, qui sans frein te livres à des penchants que proscrit la raison. Ton front est marqué du sceau des réprouvés; et toi, Maçon, que l'indulgence a décoré de cette qualification, le même sort t'attend. Tu ne peux entrer ici que de l'aveu des frères reconnus, et ils te refuseront toute communication, si tu n'en es pas digne. Montre les témoignages qu'ils donnent de toi; prononce le mot réservé à ceux qu'adopte le Grand Orient. Alors seulement on t'avouera, nos bras s'ouvrent pour te recevoir, et tu trouveras en nous des frères aussi ardents que délicats.

Tels sont les sentiments de cette Royale Loge, où président l'aimable candeur, la louable véracité, en un mot la franchise helvétique. Ce nom si bien imaginé désigne parfaitement, mes frères, la glorieuse nation dont vous faites partie: non contents d'exciter l'admiration du monde ordinaire, vous voulez inspirer les mêmes sentiments au monde Maçon.

Oh! qu'il est flatteur pour la Loge qui nous députe d'avoir reçu à l'initiation plusieurs membres de cette illustre Attelier. Qu'il est flatteur pour nous d'être les dépositaires de l'autorité du Grand Orient et d'unir

---

[54] Ci-dessus, p. 499.

aux Maçons réguliers des Maçons qui travaillent avec tant de zèle à l'oeuvre Roial. Ce jour sera remarquable dans nos fastes, et flattés d'avoir bien mérité de l'ordre entier par cette aggrégation, nous nous efforcerons de suivre dans la carrière des concurrents qui la fourniront avec tant de gloire [55].

A ces paroles si aimables, l'orateur de la nouvelle loge, Palissot, ne pouvait répondre par un discours moins orthodoxe, et moins aimable pour la loge installatrice:

Mes frères,

Nous allons donc, sous les auspices du sérénissime grand maître et sous la conduite prudente de notre vénérable, travailler désormais avec succès à l'art royal, à cet art sublime, dont les principes, en nous rendant meilleurs, contribueront au bonheur et à la félicité de nos semblables. Epurer nos moeurs, extirper de nos coeurs les germes des vices qui peuvent y être renfermés, tel est notre point de vue. Veillons sur nous-mêmes avec la plus scrupuleuse attention; rendons notre commerce agréable à la société par une douceur et une aménité qui doivent en être l'essence.

Notre assemblée vient d'acquérir une solidité qu'elle n'avait point eu jusques alors; mais, mes frères, nos liens en sont-ils moins destructibles qu'auparavant? Non.

Pénétrons-nous de notre force, elle réside dans une union que rien ne doit altérer; réfléchissons sur la valeur du mot frère; examinons à combien de devoirs il nous engage, et faisons nos efforts pour les remplir. La fraternité est à l'égard de notre société ce qu'est la pierre angulaire dans un vaste édifice; supprimez-la, tout s'écroule en un instant: nous redevenons des hommes susceptibles de vices que l'habitude de vivre ensemble pouvait étouffer en nous. Banissons au loin l'esprit de discorde et toute espèce de dispute, qui souvent, entraînant après elle une aigreur dangereuse, est la source des querelles. Redoutons enfin tout ce qui pourrait porter atteinte à la solidité de nos travaux. Unis par un nom commun, ne formons qu'un seul corps de divers membres qui doivent penser de même. Que l'affabilité, l'honnêteté, la douceur et surtout la charité envers les malheureux, soient nos principales qualités; soyons prévenans et craignons d'humilier qui que ce soit. Ne cherchons point à nous distinguer des profanes, si ce n'est pour le bien et l'avantage des hommes; et si nous réussissons à soulager l'humanité souffrante, jouissons-en intérieurement, et tâchons que l'amour-propre ne soit pas le mobile de notre conduite. Faisons en un mot le bien autant qu'il sera en nous, sans nous enorgueillir de nos succès. Tous les hommes sont nos frères; ils nous doivent et nous leur devons tous les secours qui dépendent de nous. Nous y sommes plus

---

[55] Dossier Erlach, pièce 11.

engagés encore comme francs maçons, par les serments que nous avons contractés. Tels sont les véritables fondements de notre ordre; soutenons-les avec zèle, et nous parviendrons au but qu'il se propose. Nous deviendrons meilleurs.

Mais n'est-il pas douloureux pour nous, mes frères, que le moment où nous voyons notre loge s'ouvrir sous un nouveau jour soit celui de notre séparation. Nous allons donc errer sans guide sur la surface de la terre. Semblables à ce vaisseau battu de nuit par la tempête et qui, poussé par les flots tumultueux contre quelque écueil, va se briser incessamment, nous allons être environnés de dangers. Suprême architecte de l'univers, puissiez-vous nous en garantir, et vous, vénérable de cette loge, ne pas nous refuser des conseils d'où peut dépendre notre agrément et notre félicité [56].

Le 27 septembre 1778, les députés installateurs rendaient compte de l'accomplissement de leur mission à la loge de la *Double Union* et lui remettaient les pièces et documents qu'ils en avaient rapportés [57]. Il manquait seulement la planche à tracer, c'est-à-dire le procès-verbal, laissé au secrétaire, le frère Chastellain, pour le faire signer par tous les membres de la loge de la *Franchise Helvétique*. Plus de cinq mois plus tard, le 4 mars 1779, cette pièce n'était pas encore parvenue à la loge de la *Double Union,* et celle-ci se décidait à envoyer au Grand Orient de France sans plus attendre les pièces qui se trouvaient en sa possession [58], et qui constituent dans le dossier celles que nous avons utilisées jusqu'ici.

Le retard du frère Chastellain s'explique par un événement imprévu, le départ du régiment d'Erlach pour une nouvelle garnison; c'est ce que nous apprend une lettre de Marseille, du 8 mars 1779, de la jeune loge au Grand Orient. Nous en donnons quelques passages [59]:

Très Révérends Frères,

Presque au même moment que nous reçumes les patantes de constitutions que vous nous fites la faveur de nous expédier à Longwy par le canal de la double union à l'Orient de Thionville, dont les députés suivant vos ordres nous installèrent le 25e du 7e mois de l'an de la Vraie Lumière 5778, des ordres de départ innatendus interrompirent jusqu'à ce moment nos tra-

---

[56] Dossier Erlach, pièce 10.

[57] Dossier Erlach, pièce 12.

[58] Même pièce, seconde partie, du 4 mars 1779.

[59] Dossier Erlach, pièce 14.

veaux. La longeur de la route, la division du Régiment en trois garnisons fort éloignées, quoique dans les environs de la même ville, joint à plusieurs autres circonstances, bouleversèrent presque entièrement notre Loge naissante. Cependant, le zèle qui anime les frères de notre Orient, craignant que vous ne fussiez point instruits des justes raisons de notre inaction, craignant de plus qu'on eut omis, manqué, dans le moment pressé où nous nous trouvames, à quelques cérémonies ou usage reçu, s'assemblèrent régulièrement le 28e du dernier mois de l'année de la Vraie Lumière 5778 [60]; il fut décidé d'après la délibération ordinaire de vous prier, très Révérends Frères, de vouloir bien passer la Truelle sur les irrégularités que nous aurions put comettre, et vous suplier de nous communiquer vos Lumières, de nous instruire ce en quoi nous aurions put faillir...

La pluspart des frères de notre Loge ayant été admis à nos sacrés Mistères à celle de Thionville, nous en suivons le rit et les coutumes, ainsi qu'une partie du status, nous étant vus contrain par la différance des états d'en suprimer et d'en augmanter, sans cependant avoir rien interceptés des Réglements fondamentaires de la Maçonnerie.

Nous vous demandons encore le dernier mot d'affilliation, les trois mois depuis que vous nous fites parvenir le dernier sont dès longtems expiré; notre adresse est celle du Vénérable Maître, le très cher frère Le Maire, capitaine de grenadier au régiment suisse d'Erlach et chevalier de l'Ordre Royal du Mérite.

N'ayant pas le bonheur d'avoir aucune connoissance en f.'. avec les Membres du Grand Orient, souffrez que nous ayons la faveur de vous adresser nos prochains desseins en ligne directe à l'adresse et suivant le prescrit de vos circulaires à Mr le Grand Netory etc. [61].

Les fonds de notre société nouvelle ne nous permettent pas dans ce moment de témoigner notre zèle et attachement au Grand Orient par un don gratuit qui y soit proportionné, nous remettons cet avantage à un tems plus heureux; attachés à vous par des liens tendres et indissolubles, nous vous assurons de nos sentiments fraternels...

Cette lettre était accompagnée du tableau des membres de la loge au premier février 1779. Il compte vingt-trois noms, dans l'ordre hiérarchique des membres de la loge cette fois; nous le donnons ci-dessous, en laissant aux membres le numéro d'ordre qu'ils avaient dans le premier tableau, et en notant seulement les précisions nouvelles ou les changements depuis l'été précédent [62]:

---

[60] 28 février 1779.

[61] Anagramme pour: le Grand Orient.

[62] Dossier Erlach, pièce 15.

9. David Le Maire; né à Lausanne le 20 février 1737; vénérable.

7. Samuel Herrenschwand; né à Morat le 21 février 1740; vénérable substitut [63].

14. Louis Pillichody; né à Yverdon le 7 septembre 1756; premier surveillant.

21. Auguste de Vincy; né à Nyon le 29 mai 1751; second surveillant.

17. Emmanuel Sterky; né à Morges le 18 février 1753; absent.

19. Frédéric Warnery; né à Morges le 21 décembre 1744; orateur.

5. Sigismond d'Erlach; né à Berne le 30 août 1756; absent.

15. François Duplessis; né à Morges le 27 juillet 1755; maître des cérémonies.

8. Samuel Jenner; né à Berne en janvier 1760; absent.

6. Rodolphe Ernest; né à Berne le 10 septembre 1758; absent.

12. Amédée de Muralt; né à Berne le 28 février 1757; lieutenant.

2. François Chastellain; né à Vevey le 6 janvier 1760; secrétaire.

23. Louis Le Maire; lieutenant au régiment; né à Lausanne le 24 mai 1755; absent [64].

24. Benjamin Carrard; volontaire; né à Lausanne en 1757; absent [65].

25. Charles Guerry; sous-aide-major; né à Lausanne le 22 mai 1746; absent [66].

4. Amédée de Diesbach; né à Berne en 1742; absent.

1. Louis Béranger; né à Nyon le 10 juillet 1746.

26. Rodolf De Real; lieutenant; maître bleu; né à Lausanne le 25 novembre 1754 [67].

27. Louis Calame; volontaire; maître bleu; né à Grandson en 1756; absent [68].

---

[63] Il est prénommé ici Samuel, par erreur, semble-t-il; plus haut il s'appelait Emanuel.

[64] Louis-Daniel-Rodolph Le Maire, neveu de David Le Maire, le vénérable de la loge; fils du lieutenant au service de Hollande Samuel-Sigismond-Gabriel-François-Amédée Le Maire; né le 24 mai 1754 (ou 1755), baptisé à Ypres le premier juin 1756. Major, puis colonel du régiment de Morges au service de Berne. Mort le 6 janvier 1822 à Lausanne.

[65] Non identifié.

[66] Jean-Charles Guerry, de Vufflens, fils du pasteur Joseph-Antoine Guerry; baptisé à Begnins le premier juin 1744.

[67] Rodolph-Louis-Emanuel Real, fils du seigneur de Chapelle, baptisé à Chapelle le 8 décembre 1754.

[68] Georges-Louis Calame, fils du pasteur Jonas-François Calame; né à Echallens le 14 août 1756; est encore officier dans le régiment de Watteville lorsqu'il se marie, à Giez, le 10 décembre 1795.

28. Amédée Sinner; sous-lieutenant au régiment; compagnon; né à Berne le 25 avril 1757; absent [69].

29. Amédée Effinguer; sous-lieutenant au régiment; apprenti; né à Berne en décembre 1762 [70].

10. Gabriel Michaud; compagnon servant; né à Bex le 22 juillet 1733.

30. Nicolas Geyer; domestique du premier surveillant; apprenti servant; né à Rheinhausen le 4 décembre 1750.

Le tableau est suivi de la liste « des Frères qui, éttant Membres de notre Orient, ne sont plus par differentes circonstances à portée ou à même de fréquenter notre Orient »; ce sont:

20. Louis de Watteville; né à Berne le 5 mars 1741; point encore agrégé.

18. Louis Thélusson; passé dans un autre Régiment.

13. Humbert Palissot; capitaine ingénieur; en résidence à Longwy.

11. Charles de Montrond; né à Lausanne en 1739; mort.

22. Philippe Woyard, gentilhomme; resté chez lui à Longwy.

3. Louis Conrose, domestique du frère Thélusson; a suivi son maître.

Il y a donc huit noms nouveaux, un nom a disparu, le numéro 16, Pierre Richard, le ministre de camp.

La pièce suivante du dossier est datée de Marseille, 2 août 1779 [71]. La loge de la *Franchise Helvétique* y avise le Grand Orient que les travaux de la loge seront ralentis, sinon interrompus, pendant l'hiver suivant, « le Vénérable, la pluspart des dignitaires étant cette année compris sur l'état des semestres », c'est-à-dire envoyés en congé au pays pour y procéder notamment au recrutement nécessaire pour compléter l'effectif du régiment. « L'éloignement d'une nouvelle garnison, qui nous a enlevé encore plusieurs frères, n'en laissera que très peu à même de continuer dignement la pratique de nos sacrés mistères ». Cependant la loge désirant pouvoir continuer ses travaux, s'il est possible, donne une nouvelle adresse, le vénérable étant absent; elle a choisi pour toujours « celle de Mr de Chillon à la suite du Régiment suisse d'Erlach », et les ordres ont été

---

[69] Johann-Gottlieb Sinner, fils du bailli de Sumiswald, baptisé à Sumiswald le premier mai 1757; major; meurt à Berne le 25 janvier 1816.

[70] Carl-Gottlieb Effinger, baptisé à Berne le 6 janvier 1763; bailli de Frutigen; meurt à Berne le 11 avril 1833.

[71] Dossier Erlach, pièce 17.

donnés au facteur pour qu'il remette en bonnes mains les papiers et lettres arrivant à cette adresse. En outre quatre frères, François Du Plessis, Charles Guerry, Rodolphe Réal de Chapelle et Louis Calame, qui vont partir pour le pays le 15 septembre, désirent pouvoir y participer aux travaux des loges régulières; ils sollicitent donc du Grand Orient des certificats établissant leur qualité de maçons réguliers; les fonds nécessaires à l'établissement de ces certificats ont été déjà remis à la poste, franco de port. La loge demande enfin à connaître le dernier mot d'affiliation. La demande, enregistrée le 9 août à la chancellerie du Grand Orient, fut accordée le 12. Mais les bureaux du Grand Orient n'étaient pas très pressés apparemment. En effet, une nouvelle lettre, du 28 octobre 1779, datée également de Marseille [72], rappelle que les quatre certificats demandés ne sont toujours pas arrivés. La loge annonce en outre, en réponse à une lettre du Grand Orient du 9 août 1779, qu'elle a décidé d'aider à supporter les travaux d'impression effectués cette année par le Grand Orient en lui envoyant une somme de neuf livres. Elle demande en outre un catalogue des ouvrages publiés, pour pouvoir en faire la commande. Les travaux de la loge ont presque entièrement cessé à cause de la dispersion du régiment en plusieurs garnisons. Mais l'attachement au Grand Orient n'est pas moins grand, ce qu'attestent par leur signatures les dignitaires provisoires de la loge, Sterky, Jenner et d'Erlach de Morges.

Un peu plus tard, le régiment d'Erlach, devenu régiment d'Ernst en 1782, partait pour la Corse, dont il devait revenir au début de la Révolution française; mais les dossiers du Grand Orient ne renferment plus rien sur la suite de l'histoire de sa loge de la *Franchise Helvétique*.

La loge de Guillaume Tell à l'orient du régiment de Sonnenberg

Les dix-sept pièces qui composent le dossier de la loge du régiment de Sonnenberg s'étendent sur la période assez longue qui va du 25 juin 1778 au 3 août 1787, mais en fait sont toutes

---

[72] Dossier Erlach, lièce 18.

concentrées sur les deux années 1778 et 1787; c'est, comme pour le régiment d'Erlach, la fondation de la loge que nous pourrons suivre, puis une année postérieure de son activité.

La loge du régiment de Sonnenberg n'est pas sortie, comme celle du régiment d'Erlach, d'une loge civile, mais d'une autre loge militaire, la loge *Henri IV* à l'orient du régiment de Toul du Corps Royal de l'Artillerie. Le régiment Toul-Artillerie présente cette particularité, parmi les loges militaires, d'avoir possédé deux loges distinctes; à l'origine, il n'en possédait qu'une, la loge de l'*Union,* qui comprenait, outre des officiers du régiment Toul-Artillerie, également des officiers d'autres régiments en garnison dans la même ville de Besançon. Ainsi, d'un tableau de la loge au 25 novembre 1776, nous tirons les noms suivants d'officiers suisses [73]:

Charles-Nicolas d'Hennezel; lieutenant avec commission de capitaine au Corps Royal; absent [74].

Pierre-Louis Guildemann; officier au régiment suisse de Boccard; membre de la loge depuis le 30 septembre 1773 [75].

Isaac-François de Sandol Roy; officier au régiment suisse de Boccard; membre de la loge depuis le 30 septembre 1773 [76].

Siméon chevalier de Sandol Roy; officier au régiment suisse de Boccard; membre de la loge depuis le 30 septembre 1773 [77].

---

[73] Dossier de la loge *Union* du régiment Toul-Artillerie, pièce 3.

[74] N'appartient pas à la branche vaudoise des Hennezel, et a été donc mis à tort parmi les officiers suisses. Charles-Nicolas-Antoine de Hennezel d'Attignéville, né à Attignéville le 11 mai 1747, mort le 30 octobre 1833 à Neufchâteau. Entra en 1763 au corps royal d'artillerie; lieutenant-colonel en 1791, prit part comme général à l'expédition d'Egypte. Voir *Généalogie de la maison de Hennezel,* Laon 1902, p. 76.

[75] Non identifié; ce n'est pas un nom fribourgeois.

[76] Isaac-François de Sandol-Roy, fils d'Abram Sandoz, président du Conseil d'Etat, et de Louise-Lucrèce de Roy; baptisé à Neuchâtel le 9 janvier 1753; mort à Neuchâtel le 22 septembre 1827; lieutenant-colonel au service de Hollande. Voir *Musée Neuchâtelois,* 1923, p. 3. (Renseignements communiqués par Mr Alfred Schnegg.)

[77] Siméon ou Simon de Sandol-Roy, frère du précédent; baptisé à Neuchâtel le 16 juillet 1754; mort à Neuchâtel le 18 mars 1831. Quitte le régiment de Meuron en 1787; gouverneur des Iles Molluques, puis commandant en chef de toutes les troupes européennes dans les Indes néerlandaises. (Renseignements communiqués par Mr. Alfred Schnegg.)

Alphonse-Antoine de Sonnenberg; capitaine au régiment suisse de Sonnenberg; membre de la loge depuis le 20 novembre 1776; né à Lucerne le 15 mai 1751 [78].

Antoine baron de Réding; capitaine au régiment suisse de Sonnenberg; membre de la loge depuis le 15 novembre 1776; né en Thurgovie le 13 mai 1734 [79].

Jean d'Entragues; officier au régiment suisse de Sonnenberg; membre de la loge depuis le 15 novembre 1776; né à Paris le 16 janvier 1735.

Xavier Suitzer; officier au régiment suisse de Sonnenberg; membre de la loge depuis le 25 novembre 1776; né à Lucerne le 13 avril 1751 [80].

Jean Sonnenberg; officier au régiment suisse de Sonnenberg; membre de la loge depuis le 25 novembre 1776; né à Lucerne le 13 septembre 1754 [81].

La loge *Union* comprenait en outre des « bas officiers », c'est-à dire des sous-officiers; mais la loge était devenue trop nombreuse; peut-être aussi y ressentait-on l'inconvénient d'y voir officiers et sous-officiers s'y côtoyer. Bref, à la suite d'une requête des officiers de la loge *Union,* datée du premier avril 1777 [82], le régiment Toul-Artillerie aura désormais deux nouvelles loges, la loge *Henri IV* pour les officiers, et la loge *Sully* pour les bas officiers.

La première mention que nous ayons rencontrée de la loge *Henri IV* est du 25 décembre 1776 déjà; c'est une pièce qui demande des certificats pour différents membres de la loge [83], notamment le baron de Réding, MM. d'Entragues, Sonnenberg, Suitzer et Sonnenberg. La constitution régulière de la loge doit être du 30 décembre 1776, puisque c'est à cette date qu'est signée

---

[78] Membre de la famille patricienne lucernoise de Sonnenberg; non mentionné dans le *DHBS*.

[79] Antoine-Blaise de Reding, fils du Landschreiber Ludwig-Wolfgang de Reding; hérita de la charge de son père, mais la céda à son frère cadet Joseph-Ludwig, né en 1743. (Renseignements communiqués par Mr. l'Archiviste Anton Castell.) Baptisé à Frauenfeld le 5 février 1734. (Renseignement de Mr A. Knöpfli, à Frauenfeld.) Voir *DHBS,* V, 408, n° 103.

[80] Membre apparemment de la famille Schwytzer, bourgeoise de Lucerne. Non mentionné dans le *DHBS*.

[81] Membre de la famille patricienne lucernoise de Sonnenberg; non mentionné dans le *DHBS*.

[82] Dossier de la loge *Sully* du régiment Toul-Artillerie.

[83] Dossier de la loge *Henri IV* du régiment Toul-Artillerie, pièce 2.

l'« obligation » de ses membres[84]; nous y retrouvons les cinq noms ci-dessus, plus celui de Louis Pfyffer[85], lieutenant au régiment suisse de Sonnenberg, né à Lucerne, âgé de 20 ans, reçu ce jour-là. Lors de l'installation, un discours fut prononcé par le révérend frère de Caumartin, orateur de la très royale loge *Saint-Louis* du régiment du Roi-Infanterie; et un autre par le frère de Malaville[86]. Immédiatement après l'installation, une nouvelle réception eut lieu, celle de Conrad Weber, ministre calviniste du régiment de Sonnenberg, âgé de 29 ans[87]. Parmi les signataires du procès verbal d'installation, le frère d'Hennezel, représentant de la loge *Henri IV*. Lors du banquet qui suivit, onze santés furent bues; relevons la première, à Louis XVI et à la famille royale; la seconde, au sérénissime, très illustre, très révérend et très cher frère Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, grand maître de l'ordre en France; et la dixième, aux chers frères « Pfiffer et Webre, reçus l'un immédiatement avant, et l'autre immédiatement après l'installation ».

Dans l'année 1777, la loge *Henri IV* demande au Grand Orient des certificats pour treize des ses membres[88], parmi lesquels Charles-Nicolas de Hennezel, capitaine au régiment de Toul-Artillerie, âgé de 28 ans; Jean-Baptiste de Pancéras[89], capitaine aide-major au régiment de Sonnenberg, âgé de 40 ans; Placide-Xavier Mohr[90], lieutenant au régiment de Sonnenberg, âgé de 22 ans; Conrad Weber, ministre calviniste du régiment de Son-

---

[84] Même dossier, pièce 4.

[85] Même dossier, pièce 5. Non mentionné dans le *DHBS*.

[86] Même dossier, pièce 5.

[87] Jean-Conrad Weber, fils du pasteur Rodolph Weber; né en 1747, mort en 1820; ministre de camp dès 1771; emprisonné pour dettes à Besançon en 1780. Relâché, mais ayant perdu son poste, fait des voyages, jusqu'en Chine. Rentre en Suisse en 1791. Pasteur à Eglisau, puis à Dorf. (Renseignements communiqués par Mr le professeur Anton Largiadèr.)

[88] Dossier de la loge *Henri IV* du régiment de Toul-Artillerie, pièce 6.

[89] Il n'y a pas de famille suisse de ce nom.

[90] Membre de la famille patricienne lucernoise des Mohr; non mentionné dans le *DHBS*. Se retrouve sous le numéro 12 dans la loge *Guillaume Tell* du régiment de Sonnenberg, p. 522 ci-dessous.

nenberg; et Louis Pfiffer, lieutenant au régiment de Sonnenberg, âgé de 27 ans.

Les membres de la loge qui appartenaient au régiment de Sonnenberg étaient assez nombreux pour que, dans son discours d'installation, le frère de Caumartin ait pu s'adresser aux « frères du Corps Royal et du Régiment de Sonnenberg qui composés cette respectable Loge »[91]. Ils étaient même si nombreux qu'ils n'allaient pas tarder à avoir leur propre loge. Mais, avant de quitter la loge *Henri IV,* notons que le 7 août 1786, le régiment de Toul-Artillerie est alors en garnison à Metz, que d'Hennezel en fait toujours partie, et qu'il est second surveillant de la loge[92].

* * *

La demande d'installation d'une loge particulière au régiment de Sonnenberg fut adressée au Grand Orient le 11 juillet 1778 par le Fribourgeois Charles-Marie Perret; un des motifs allégués est que les deux régiments de Toul-Artillerie et de Sonnenberg allaient probablement bientôt se séparer[93].

A Monsieur Monsieur Legrand de Nétori, rue du Pot-de-fer, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

Monsieur,

Ayant témoigné à Monsieur de Tournay, chef de brigade au régiment d'artillerie de Toul, le plus vif empressement d'établir une loge dans notre régiment sous les constitutions de votre grand orient, il a bien voulu s'y prêter en nous donnant là dessus tous les éclaircissemens qui conviennent.

C'est d'après ses instructions que nous vous adressons le paquet ci-joint, ensemble une lettre de change de 120 l., et que nous vous prions de vouloir bien présenter notre demande.

Si l'on veut bien nous admettre, nous vous prions, Monsieur, de vous intêresser à ce que cela fût accéléré, vu les circonstances presentes, qui pourraient nous séparer de ces Messieurs de Toul, à qui nous sommes très attachés et par qui, s'il est possible, nous désirerions être installés.

---

[91] Dossier de la loge *Henri IV* du régiment de Toul-Artillerie, pièce 5.

[92] Même dossier, pièce 7.

[93] Dossier de la loge *Guillaume Tell* du régiment de Sonnenberg, pièce 1.

J'attends l'honneur de votre réponse avec l'impatience que nous devons en avoir, et suis très sincèrement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

Perret, officier au régiment suisse de Sonnenberg.

A Besançon, le 11 juillet 1778.

La décision de s'adresser au Grand Orient avait été prise pour la loge naissante, qui avait choisi le titre distinctif de *Guillaume Tell,* dans sa séance du 25 juin 1778[94]. A la demande étaient jointes différentes pièces; notamment les recommandations de trois loges: de la loge *Henri IV* à l'orient du régiment de Toul, du 30 juin 1778[95]; de la loge *Sully* à l'orient du régiment de Toul-Artillerie, du 2 juillet 1778[96]; enfin de la loge de la *Sincérité* à l'orient de Besançon, du 6 juillet 1778[97]; toutes les trois se félicitaient de l'excellente acquisition que la maçonnerie allait faire avec la nouvelle loge; la loge de la *Sincérité* le faisait avec le plus de détail, ayant pu voir

avec satisfaction dans le tableau qui nous a été présenté les noms de quelques frères qui depuis leur arrivée dans cette ville sont venus nous éclairer de leurs lumières et nous instruire par leur exemple; c'est pourquoi, après la parole que nous ont donné ces respectables frères de ne recevoir parmi eux aucun des maçons irréguliers qu'ils pourroient connaître en cette ville, et désirant d'ailleurs resserrer, s'il étoit possible, les liens qui nous unissent aux anciens, braves et fidels alliés de notre nation, il a été dit qu'il seroit accordé aux frères nommés dans le susdit tableau le présent certificat, pour leur valoir et servir ainsi qu'il appartiendra.

Parmi les signatures des dignitaires de la loge, on peut relever celles de deux conseillers au parlement de Besançon, et celle d'un avocat.

Le paquet contenait enfin le tableau des membres de la loge naissante au 25 juin 1778[98]:

1. Charles-Marie Perret; lieutenant au régiment suisse de Sonnen-

---

[94] Dossier Sonnenberg, pièce 2.
[95] Dossier Sonnenberg, pièce 3.
[96] Dossier Sonnenberg, pièce 4.
[97] Dossier Sonnenberg, pièce 5.
[98] Dossier Sonnenberg, pièce 6.

berg; vénérable de la loge; patricien de Fribourg en Suisse; né à Besançon le 3 février 1737 [99].

2. Joseph Dittlin; sous-aide-major au dit régiment; ex-maître; originaire et bourgeois d'Altorf; né à Fortlouis du Rhin le 20 février 1738 [100].

3. Joseph Langlois; quartier-maître au dit régiment; premier surveillant; né à Belfort le 23 mai 1733.

4. Pierre-Etienne Curie; lieutenant au dit régiment; second surveillant; né à Montbéliard le 30 décembre 1743.

5. Jean-Jacques-Georges Ratsé; sous-lieutenant au dit régiment; maître des cérémonies; né à Fribourg en Suisse le 13 avril 1751 [101].

6. Josse-Nicolas Suitzer; sous-lieutenant au dit régiment; orateur; né à Lucerne le 20 mars 1754 [102].

7. Jean-Laurent Barbier; trésorier chargé du détail du dit régiment; secrétaire de la loge; né à Strasbourg le 10 avril 1726.

8. Jean Colinet père; lieutenant au dit régiment avec commission de capitaine, chevalier de St-Louis; trésorier; bourgeois de la Suisse; né à Colmar le 22 octobre 1723.

9. Jacques-Joseph-Antoine Gugger; sous-lieutenant au dit régiment; architecte; né à Soleure le 21 avril 1753; absent par congé de la Cour [103].

10. Antoine-Blaise de Reding *; capitaine au dit régiment avec brevet de lieutenant-colonel, chevalier de St-Louis; né à Frauenfeld en Suisse le 15 mai 1734.

11. Jean d'Entragues *; lieutenant au dit régiment, chevalier de St-Louis; originaire de Genève; né à Paris le 20 janvier 1735.

12. Placide-Xavier-Jean-Baptiste Mohr *; sous-lieutenant au dit régiment; né à Lucerne le 30 décembre 1754.

---

[99] Patricien fribourgeois, rentre à Fribourg en 1792; lieutenant-colonel en 1794; emprisonné à Chillon en 1799; mort en 1814. Voir *DHBS* V, 249, n° 5; et *ASHF* IV, 289. (Renseignements communiqués par Melle Jeanne Niquille.)

[100] Membre de la famille uranaise Dittli; non mentionné dans le *DHBS*.

[101] Jean-Jacques-Georges de Ratzé, baptisé à Fribourg le 23 avril 1750. Membre du Conseil des Deux-Cents de 1783 à 1790. Mort à Fribourg le 7 novembre 1790 (Renseignements communiqués par Melle Jeanne Niquille.)

[102] Né à Lucerne le 21 mars 1754. (Renseignement de Mr. l'Archiviste Schmid, de Lucerne.) Mort en 1809; entra en 1770 au service de France; capitaine de grenadiers; du Grand Conseil, colonel et commandant de la seconde demi-brigade helvétique en 1799. Voir *DHBS* VI, 106, n° 14.

[103] Né à Soleure le 27 avril 1753, mort le 19 avril 1836. (Renseignement de Mr. l'Archiviste Kocher, à Soleure.) Fils du médecin et bourgmestre Jakob-Josef-Anton Gugger, bourgeois de Soleure (1709—1780). Voir *DHBS* III, 693, n° 7.

13. Alphonse-Antoine de Sonnenberg *; capitaine au dit régiment; né à Lucerne le 15 mars 1751; il signe: de Sonnenberg le fils.

14. Jean-Joseph-Xavier-Thieri-Aloïse de Sonnenberg *; capitaine au dit régiment; né à Lucerne le 13 janvier 1752; il signe: De Sonnenberg [103 bis].

15. Jean Colinet fils; capitaine aide-major au dit régiment; bourgeois de la Suisse; né à Colmar le 10 mars 1741.

16. Jean-François-Joseph Duret; chirurgien-major au dit régiment; né à Valenciennes le 28 janvier 1725.

17. Sébastien-Joseph Christen; capitaine de grenadiers au dit régiment, avec brevet de lieutenant-colonel, chevalier de St-Louis; né à Stans le 20 janvier 1714; il signe: De Christen [104].

18. Georges-Charles Schnyder; lieutenant au dit régiment; né à Sursee, canton de Lucerne, le premier mai 1744 [105].

«Nota. Ceux marqués par une étoille sont du Grand Orient de France, affilliés à la Loge de Henri IV du Régiment d'Artillerie de Toul».

La loge naissante avait désigné comme représentant au Grand Orient de France le frère Davigrand, avocat au Parlement de Paris [106]. La demande, enregistrée à la chancellerie du Grand Orient le 20 juillet 1778, fut accordée le 24. L'installation dut avoir lieu dans les formes, mais nous n'en avons rien retrouvé dans les dossiers du Grand Orient. Les pièces suivantes du dossier sont toutes de l'année 1787; il est compréhensible que le premier tableau que nous trouvions, établi à la date du 6 janvier 1787, à Toulon, présente beaucoup de noms nouveaux [107]. Le voici:

[103 bis] Né à Lucerne le 14 janvier 1752. (Renseignement de Mr. l'Archiviste Schmid.) Ne figure pas dans le *DHBS*.

[104] Né à Buochs (et non à Stans) le 20 janvier 1714. Bourgeois de Dallenwil. Lieutenant-colonel, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Mort à Strasbourg le 2 janvier 1788. Il avait épousé Marie-Thérèse Seitz, morte à Strasbourg le 17 mars 1781, et tous ses descendants restèrent à l'étranger (renseignements communiqués par Mr. Ferdinand Niederberger, Archiviste à Stans).

[105] Fils de l'avoyer Georg-Carl Schnyder von Wartensee; né le premier mai 1744 à Sursee, mort le 2 décembre 1792 à Lucerne. Capitaine au régiment de Châteauvieux. Voir Th. von Liebenau, *Die Schnyder von Wartensee*. (Renseignements communiqués par Mr l'Archiviste Bossardt, à Sursee.)

[106] Dossier Sonnenberg, pièce 8. Un autre document le nomme Darigrand.

[107] Dossier Sonnenberg, pièce 10.

2. François-Joseph Dittlin; capitaine aide-major; vénérable.
19. Jean-Ulrich Steinbach; capitaine; premier surveillant; absent[108].
5. Jean-Jacques Ratzé; lieutenant; second surveillant; absent.
13. Alphonse de Sonnenberg; capitaine; orateur; absent.
7. Jean-Laurent Barbier; quartier-maître; trésorier; secrétaire.
16. François-Joseph Duret; chirurgien-major; trésorier.
14. Joseph de Sonnenberg; capitaine; maître des cérémonies.
15. Jean Colinet; capitaine aide-major; garde des sceaux; absent.
20. Emers Péters; lieutenant; premier expert; âgé de 30 ans[109].
21. Antoine-Dominique de Réding; capitaine; deuxième expert; âgé de 25 ans[110].
6. Jean-Nicolas Schwitzer; capitaine; hospitalier; absent.
22. Jean-Népomucène Rypplin; sous-aide-major; couvreur; âgé de 26 ans[111].
23. Joseph Chapellet; capitaine au régiment de Courten; âgé de 47 ans[112].
24. Charles-Antoine Peyerimhoff; capitaine; âgé de 45 ans[113].
25. Daniel Bacofe; ministre du régiment; âgé de 36 ans[114].
26. Joseph-Guillaume De Lavala; aide-major du régiment de Courten; âgé de 28 ans[115].

---

[108] Né à Mulhouse le premier mai 1748; précédemment au régiment Waldner (voir ci-dessous, p. 530, n° 12).

[109] Emer Péters ou Péter, de Sainte-Blaise et Hauterive, né à Hauterive le 2 octobre 1756, baptisé à Saint-Blaise le 10 octobre 1756, mort célibataire à Saint-Blaise le 14 mars 1856. Commissaire des forêts dès 1799. (Renseignements communiqués par Mr Alfred Schnegg.)

[110] Membre de la famille schwytzoise de Reding; non mentionné dans le *DHBS*. D'après un autre pièce, s'appellerait Antoine-Louis-Dominique de Reding et serait né en 1762. Mr l'Archiviste Castell, à Schwytz, n'a pu l'identifier.

[111] Baptisé à Frauenfeld le 21 janvier 1760, fils de Joseph-Nicolas Rypplin de Kefikon (*DHBS* V, 603, n° 12). Non mentionné dans le *DHBS*. (Renseignements fournis par Mr A. Knöpfli, aux Archives de Frauenfeld.)

[112] Probablement Jacques-Joseph Chappelet (1738—1833), capitaine au service de France sous Louis XV et Louis XVI. Voir *Armorial Valaisan*, p. 57. (Renseignements communiqués par Mr G. Ghika, à Sion.) Né à Salvan.

[113] Inconnu dans les registres généalogiques de Schaffhouse. Il appartient peut-être à la branche catholique, devenue lucernoise, des Peyer im Hof. Né à Landsev en 1740.

[114] Daniel Bachofen, baptisé à Bâle le 26 Mai 1750; mort à Bâle le 7 novembre 1829; pasteur à Bubendorf, Ursenbach, Brienz, puis Wynau. (Renseignements communiqués par Mr Paul Roth, Archiviste à Bâle.)

[115] Joseph-Guillaume de Lavallaz (1759—1835), officier au régiment

27. Ignace de Courten; lieutenant-colonel du régiment de Courten [116].
28. Benjamin De Nucé; capitaine au dit régiment [117].
29. Charles de Preux; capitaine au dit régiment; âgé de 47 ans [118].

Associés libres:

1. Charles-Marie Perret; capitaine au régiment de Diesbach; absent.
17. Sébastien-Joseph Christen; capitaine retiré; absent.
10. Antoine-Blaise de Reding; capitaine retiré; absent.
30. Louis Pfyffer; capitaine au régiment de Châteauvieux; absent.
4. Pierre-Etienne Curie; capitaine retiré; absent.
18. Georges-Charles Schnyder; capitaine au régiment de Châteauvieux; absent.
3. Joseph Langlois; lieutenant retiré; absent [119].

Le 6 février 1787, la loge de *Guillaume Tell* demande des certificats pour neuf de ses membres, les numéros 2, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 29; elle réclame aussi la collection complète des trois grades symboliques, se « soumettant à l'obligation de faire préparer une cassette fermant à trois serrures différentes »; le paquet doit être adressé à Mr Barbier, quartier-maître trésorier du régiment, et remis à son intention à Mr Gugy, major du régiment, qui va quitter Paris pour rejoindre le régiment, vers la fin du mois d'avril [120].

Une annotation au dos de cette pièce montre que la loge ne payait pas le don gratuit, ce qui lui fut notifié par une lettre du Grand Orient du 21 mai 1787, expliquant que la loge ne pouvait recevoir pour cette raison la collection des trois grades symbo-

---

de Courten, puis capitaine en Espagne, dernier descendant du Rameau de Viège. Voir *Armorial Valaisan*, p. 147. (Renseignements communiqués par Mr G. Ghika.)

[116] Antoine-Ignace-Joseph de Courten, né à Sion le 15 janvier 1734, mort à Sion le 17 avril 1796; fit toute sa carrière jusqu'au grade de lieutenant-colonel dans le régiment de Courten au service de France. Voir *Famille de Courten, Généalogie et Services militaires*, Metz 1885, p. 152. (Renseignements communiqués par Mr G. Ghika.)

[117] Gaspard-Benjamin de Nucé (1733—1807); né à Vouvry. Voir *Armorial Valaisan*, p. 185. (Renseignement communiqué par Mr G. Ghika.)

[118] Charles de Preux, né à Marsala en 1738. Voir *DHBS* V, 343, n° 18.

[119] Les âges indiqués dans ce tableau ont été ajoutés par nous et tirés de la pièce qui suit.

[120] Dossier Sonnenberg, pièce 12.

liques. Cette remarque fut mal accueillie par la loge de *Guillaume Tell,* ainsi qu'en témoigne sa lettre du 4 juin 1787[121]:

Nous ne vous dissimulerons point que ce don nous a paru une imposition, une capitation, qui de tout temps a repugné à la nation helvétique, dont la Loge de Guillaume Thell est composée. C'est dans cet esprit que nous vous prions, très chers frères, d'envisager notre silence. Les autres devoirs maçonniques nous sont très chers et nous nous garderons bien de nous en écarter. Cependant, pour vous prouver, très chers frères, notre zèle à concourir à tout ce qui peut être agréable au très révérend Grand Orient, nous vous prions d'agréer douze livres. Nos peauvres attachés à notre Orient ne nous permettent pas un plus fort sacrifice. Dans la suite, les circonstances étant plus favorables, nous ferons de notre mieux.

Une annotation au dos de cette lettre nous apprend que le Grand Orient décida d'écrire à la loge, le 18 juin 1787, « pour l'éclairer ». Le 30 juillet, la loge remerciait le Grand Orient de l'envoi de la première partie des grades symboliques, et du mot de semestre, et demandait le reste de la collection[122].

Le 3 août 1787, la loge de *Guillaume Tell* demandait au Grand Orient huit certificats[123], pour Jean Colinet, Josse-Nicolas Schwitzer et Jean-Jacques-Georges Ratsé, que nous connaissons déjà; plus pour cinq nouveaux membres de la loge:

31. Antoine Courten, né à Sierre en 1756; lieutenant au régiment de Courten; maître[124].

32. Tobie-Marie-Joseph Montenach, 27 ans; sous-lieutenant au régiment de Sonnenberg; maître[125].

33. Charles-François Prince, 29 ans; sous-lieutenant au régiment de Sonnenberg; compagnon[126].

---

[121] Dossier Sonnenberg, pièce 13.

[122] Dossier Sonnenberg, pièce 14.

[123] Dossier Sonnenberg, pièces 15 et 16.

[124] Joseph-Antoine-Louis-Marie de Courten, né à Sierre le 25 janvier 1756; officier au régiment de Courten de 1774 à 1792; mort à Louvignies (Nord) le 8 avril 1815. Voir *Famille de Courten* . . ., p. 167 sq. (Renseignement communiqué par Mr G. Ghika.)

[125] Tobie-Marie-Joseph de Montenach, né à Fribourg le 22 août 1761, mort à Fribourg le 3 mars 1840. Membre du Conseil des Deux-Cents de 1791 à 1798, du Grand Conseil de 1814 à 1831. (Renseignements donnés par Melle Jeanne Niquille.)

[126] De Saint-Blaise et La Chaux-de-Fonds, bourgeois de Neuchâtel;

34. Ulrich-Antoine-Benoit Dula, 25 ans; sous-lieutenant au régiment de Sonnenberg; compagnon [127].

35. François Bochud, 24 ans; sous-lieutenant au régiment de Sonnenberg; compagnon [128].

Le dossier comprend une dernière pièce, le tableau des membres de la loge établi à Toulon à la date du 22 juin 1787; y figurent les numéros 2, 19, 13, 25, 7, 14, 6, 21, 20, 24, 22, 5, 15, 16, 27, 28, 29, 23, 26, 31, 32, 34, 35, 33. Les associés libres sont les membres numéro 1, 10, 3, 4, 17, 30 et 18 [129].

Loge de l'Union parfaite à l'orient du régiment suisse de Waldner, puis de Vigier

Cette loge est celle dont nous pouvons le mieux suivre l'activité, de 1775 à 1787, tout au long des cinquante-cinq pièces qui composent le dossier remplissant à lui seul un onglet aux archives du Grand Orient; cette loge remontait même plus haut que 1775, ainsi que nous allons le voir.

La plus ancienne pièce du dossier est une lettre adressée de Neuf-Brisach, le 23 décembre 1775, au Grand Orient de France, par la loge de l'*Union parfaite* à l'orient du régiment suisse de Waldner [130]. La loge y fait preuve de la plus vive douleur de se voir privée d'être comprise au nombre des constitutions nouvelles, alors qu'elle avait reçu des constitutions régulières de la Grande Loge de France le 12 mars 1772, sans préjudice de la création

---

fils de Charles et de Marianne Droz-dit-Busset, né le 30 octobre 1757 à Paris, mort le premier novembre 1825 à Neuchâtel; officier au service de France, puis major dans les milices neuchâteloises. (Renseignements communiqués par Mr Alfred Schnegg.)

[127] D'une famille de Willisau (Lucerne), originaire de Château-d'Oex. Non mentionné dans le *DHBS*.

[128] N'est pas mentionné dans les registres paroissiaux de Fribourg. La famille Bochud est surtout représentée à Bossonens. (Renseignement de Melle Jeanne Niquille.)

[129] Dossier Sonnenberg, pièce 17. Les indications de lieu de naissance contenues dans ce tableau ont été utilisées dans les notes du précédent.

[130] Dossier de la loge de l'*Union parfaite* du régiment de Waldner, pièce 1.

de la loge en 1761 déjà, à laquelle elle prétendait. Elle fournit la copie de différentes pièces de correspondance de l'année 1772, pour établir son bon droit.

Le 10 mars 1776, la loge envoie au Grand Orient ses anciennes constitutions de la Grande Loge de France, une lettre de change pour le don gratuit et 3 certificats, dont l'un pour le frère de Buchholtz, officier au régiment Nassau Hussards; « vous ne trouverés pas à ce dernier l'age requis dans l'ordre, mais comme c'est un zélé frère, que nous avons reçu et que nous craignons fort de perdre ce printems par le changement de garnison, il vous suplie de vouloir bien le luy accorder ». Le député choisi au Grand Orient est le frère Delachaussée. « NB. Voulés vous bien avoir la bonté de faire passer les paquets que vous nous adresserés à Mr Devevey, officier garde des Maréchaux de France, rue de Viarme, quartier de la Nouvelle Hâle, au N⁰ 53, qui les fera contresigner et nous parviendront franc de port; comme aussi de nous accuser la réception de la lettre de change [131]. Enfin l'envoi contenait encore deux exemplaires du tableau des membres de la loge à cette même date du 10 mars 1776 [132]:

1. Antoine Devevey; officier au régiment de Waldner; maçon depuis le 13 septembre 1765; vénérable; né à Paris le premier mars 1730 [133].
2. Antoine-Fidel baron de Thurn; capitaine au même régiment; maçon depuis le 13 septembre 1765; premier surveillant; né à St-Gall le 24 octobre 1743 [134].
3. Daniel Ernst; officier au même régiment; maçon depuis le 13 septembre 1765; second surveillant; né à Aarau le 15 septembre 1729 [135].

---

[131] Dossier Waldner, pièce 6.

[132] Dossier Waldner, pièce 5.

[133] Mr Bernard de Vevey, à Fribourg, me signale un Antoine de Vevey, baptisé à Estavayer le 24 septembre 1725, mort à Estavayer le 7 juillet 1795; lieutenant au régiment Wittmer en 1744, retraité en 1784; d'après ses propres dires, «servis tant dans Wittemer et dans le régiment suisse de Valdner 22 années 8 mois et 28 jours». Est-ce notre personnage, ou ce dernier appartenait-il à une branche émigrée en France et non classée de la famille de Vevey, d'Estavayer? Nous ne pouvons le dire.

[134] De la famille saint-galloise des von Thurn; non mentionné dans le *DHBS*.

[135] Aux Archives d'Aarau, on ne trouve pas de naissance d'un Daniel Ernst à la date indiquée. Par contre, un Daniel Ernst, fils de Jakob, est

4. Henry de Fywaz; officier au même régiment; maçon depuis le 13 septembre 1765; né à Fribourg en Suisse le 25 juillet 1739[136].

5. Emanuel Dufour; officier au même régiment; maçon depuis le 15 mai 1771; né à Goumoens, canton de Fribourg, le 27 septembre 1741; est en semestre[137].

6. François baron de Roll; capitaine au même régiment; maçon depuis le 15 mai 1771; né à Soleure le 29 octobre 1749[138].

7. Antoine baron de Roll, officier au même régiment; maçon depuis le 15 mai 1771; né à Soleure le 25 août 1750[139].

8. François chevalier de Paravicini; officier au même régiment; maçon depuis le 17 décembre 1762; né à Coire le 18 avril 1741; est en semestre[140].

9. Dominique Drouin; officier au même régiment; maçon depuis le 27 décembre 1773; né à Saarbourg le 5 février 1734.

10. Laurent de Pillier; officier au même régiment; maçon depuis le 24 juin 1774; né à St-Gall le 13 juin 1740[141].

11. Jacques Dolfus; officier au même régiment; maçon agrégé le 24 août 1775; né à Mulhouse le 2 août 1750.

---

baptisé à Aarau le 12 janvier 1727; un autre Daniel Ernst, fils du pasteur Johannes Ernst, est baptisé à Aarau le 4 octobre 1727. Notre officier doit être l'un de ces deux Daniel Ernst. Le 3 novembre 1776, Daniel Ernst, bourgeois d'Aarau et officier au régiment de Waldner, donne à la bibliothèque de la ville d'Aarau l'*Histoire philosophique et politique du Commerce des deux Indes*. (Renseignements communiqués par Mr G. Boner, aux Archives d'Aarau.)

[136] Henri-Nicolas-Jacques de Fivaz, né à Fribourg le 25 juillet 1739. Membre du Conseil des Deux-Cents de 1771 à 1794, du Conseil des Soixante de 1794 à 1798 et de 1814 à 1818. (Renseignements communiqués par Melle J. Niquille.)

[137] Jean-Emanuel Dufour, baptisé à Goumoens le 24 septembre 1741; mort, ancien capitaine au service de France, à Goumoens, où il est enseveli le 17 février 1810. Oncle du pasteur Louis Dufour, à Goumoens dès 1800.

[138] Fils de Urs-Josef von Roll; né le 10 octobre 1749 à Soleure, baptisé le 26 octobre; mort le 7 mai 1817. (Renseignement donné par Mr l'Archiviste Kocher, à Soleure.) Non mentionné dans le *DHBS*.

[139] Ne se retrouve pas dans les registres de baptêmes de Soleure. Non mentionné dans le *DHBS*.

[140] Membre de la branche de Coire des Paravicini, qui fournit plusieurs officiers au service de France.

[141] La pièce 36 du même dossier le fait naître à Rorschach le 14 juin 1739.

12. Ulric Steinbach; officier au même régiment; maçon depuis le 23 octobre 1775; né à Mulhouse le premier mai 1748[142].

13. Jean-Baptiste-Noé Buchholtz; officier au régiment de Nassau Hussard; maçon depuis le 4 janvier 1776; né à Metz le 25 décembre 1755.

14. Philibert La Faye; directeur des postes au Neuf-Brisach; agrégé le premier mars 1776; né à Neuf-Brisach le 17 décembre 1736.

15. Louis Kercher; secrétaire du régiment de Waldner; maçon depuis le 27 décembre 1775; né à Fort-Louis le 25 août 1754.

16. Samuel Blanc; officier au régiment de Waldner; maçon depuis le 14 mars 1772; né à Avenches, canton de Berne, le 22 février 1747; est malade chez lui depuis un an[143].

Le cas fut examiné à la Chambre des provinces du Grand Orient le 18 avril 1776, et un rapport, dont les conclusions étaient favorables, y fut présenté par le frère Tissot[144]. Le 22 avril 1776, la loge de l'*Amitié* à l'orient de Strasbourg, avec laquelle la loge de l'*Union parfaite* était en correspondance depuis plusieurs années, lui adressait une lettre de recommandation, signée par le vénérable, Moseder fils, docteur en médecine, et par les autres dignitaires[145].

La décision finale fut favorable, puisque le 13 mai 1776, le Grand Orient chargeait le vénérable Antoine de Vevey d'installer sa propre loge, selon un cérémonial un peu particulier, puisqu'il devait commencer par prêter son « obligation » à genoux entre les mains de ses deux surveillants, puis reprendre sa place pour recevoir l'obligation de tous les autres membres de sa loge[146]. La cérémonie eut lieu le 15 juillet 1776. Le tableau dressé à cette occasion ne diffère que sur des points de détail de celui du 10 mars; on y voit que le numéro 8, François de Paravicini, est mort dans l'intervalle, le 30 juin 1776[147].

---

[142] Voir ci-dessus, p. 524, n° 19.

[143] Samuel-Nicolas Blanc, fils du secrétaire baillival Pierre Blanc; baptisé à Avenches le 3 mars 1744; décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis, et ci-devant capitaine au service de France, meurt à Avenches le 21 septembre 1796.

[144] Dossier Waldner, pièce 4.

[145] Dossier Waldner, pièce 7.

[146] Dossier Waldner, pièce 11.

[147] Dossier Waldner, pièces 13 et 14.

Le premier août 1776, la loge de l'*Union parfaite* désignait un nouveau représentant au Grand Orient de France, en la personne du frère Tissot, chirurgien, maître ès arts, officier adjoint au Grand Orient de France [148].

Le 27 décembre 1776, le régiment de Waldner est en garnison à Landau; le tableau dressé à cette date donne cette fois les grades militaires des membres de la loge [149]:

1. Antoine Devevey, lieutenant.
2. Antoine-Fidel baron de Thurn, capitaine, en semestre.
3. Daniel Ernst, lieutenant, en semestre.
4. Henry de Fywaz, lieutenant, en semestre.
5. Emanuel Du Four, lieutenant.
6. François baron de Roll, capitaine, en semestre.
7. Antoine baron de Roll, sous-lieutenant, en semestre.
16. Samuel Blanc, sous-lieutenant, malade.
9. Dominique Drouin, lieutenant.
10. Laurent de Pillier, sous-lieutenant.
11. Jacques Dolfus, sous-lieutenant, en semestre.
12. Ulrich Steinbach, sous-aide-major, en semestre.
15. Louis Kercher, secrétaire.

Les numéros 13 et 14 ont quitté la loge à cause du changement de garnison; le numéro 8 est mort.

Le 28 mai 1777, la loge prend note que son représentant, le frère Tissot, chirurgien, va s'absenter de Paris pour 18 mois; elle envoie un pouvoir en blanc pour un nouveau représentant, qu'elle laisse au Grand Orient le soin de désigner; ce sera Claude-François de Paule Boucault, grand maître des eaux et forêts de la généralité d'Orléans, membre de la loge d'*Henri IV* et de celle de la *Fidélité* à l'orient de Paris, expert du Grand Orient de France dans la chambre de Paris, demeurant rue Poissonière, après la rue Bergère [150].

Le tableau des membres de la loge au 24 juin 1777 présente quelques nouveaux membres [150 bis]

---

[148] Dossier Waldner, pièce 16.
[149] Dossier Waldner, pièce 19.
[150] Dossier Waldner, pièces 20 et 21.
[150 bis] Dossier Waldner, pièce 26.

17. François-Gottfried Breslé; avocat au Conseil souverain de l'Alsace; maçon depuis le 3 avril 1777, maître; né à Strasbourg le 15 novembre 1748; absent.

18. Henry Bugnon; lieutenant au régiment de Waldner; maçon depuis le 15 août 1761, premier expert; né à Vich près de Nyon le 7 septembre 1732[151].

19. Vincent Perret; officier major au régiment de Waldner; maçon depuis le 8 mai 1769, second expert; né à Vevey le 31 avril 1745[152].

20. Béat-Louis de Saxer; lieutenant au régiment de Waldner; maçon depuis le 15 juin 1765; né à Aarau le 9 juin 1745[153].

Le numéro 3, Daniel Ernst, a quitté la loge.

Le tableau de la loge au 27 décembre 1777 ne présente qu'un nouveau nom[154]:

21. Joseph Landerset; sous-lieutenant au régiment de Waldner; maçon depuis le 22 juin 1777, orateur; né à Fribourg le premier février 1752; en semestre[155].

Pendant deux ans et demi, les archives du Grand Orient ne savent plus rien de la loge de l'*Union parfaite*. Le régiment est en garnison à Cherbourg, lorsque nous retrouvons un tableau des membres de la loge, au 26 décembre 1780[156]. Il comprend les numéros 1, 2, 18, 19, Vincent Perret, dont le tableau fait remonter l'affiliation maçonnique au 5 septembre 1765, et dont on apprend qu'il est passé au régiment d'Aubonne; 20, Béat Saxer, qui a quitté le régiment; 6, 7, 5, 16, 9, 10, 11, 12, 15, 21. Il n'y a pas de noms nouveaux.

---

151 François-Henri Bugnon, fils du pasteur François Bugnon; né le 5 septembre 1732 à Vich près Nyon.

152 Vincent-Paul-François Perret, fils du châtelain de Villeneuve et conseiller de Vevey Vincent Perret; né à Vevey le 30 avril 1744. Colonel du régiment d'Aigle. Député en 1803.

153 Baptisé à Aarau le 9 juin 1745, fils de l'avoyer Béat-Louis Saxer, qui est le numéro 4 du *DHBS*. (Renseignements fournis par Mr G. Boner, aux Archives d'Aarau.)

154 Dossier Waldner, pièce 17.

155 Joseph de Landerset, baptisé à Fribourg le 9 février 1753, mort à Fribourg le 4 février 1824. Fut un peintre. Voir *DAS* IV, Suppl., p. 273. (Renseignement communiqué par Melle Jeanne Niquille.) *DHBS* IV, 440, n° 10.

156 Dossier Waldner, pièce 27.

Le tableau de la loge au 24 juin 1781 nous apprend seulement que le numéro 7, Antoine, baron de Roll, a donné sa démission, et nous présente un nouveau membre de la loge[157]:

22. Jean-Luc Guernler; lieutenant; né à Strasbourg le 13 avril 1753; affilié depuis le jour même, second expert.

Le 27 décembre 1781, la loge avise le Grand Orient des mesures qu'elle a prises pour célébrer la naissance du dauphin[158], et envoie la tableau de ses membres à cette date; deux sont en semestre: François baron de Roll et Joseph Landerset[159].

Une longue lettre, datée de Cherbourg, le 31 juillet 1782, de la loge au Grand Orient, nous renseigne sur différents changements survenus au sein de l'atelier[160]. Les occupations militaires et la difficulté de trouver un local convenable pour les assemblées ont empêché de répondre plus tôt à la circulaire du Grand Orient du 17 juin; dans la séance du 23 juin, la loge a décidé de continuer au Grand Orient sa cotisation de 3 livres par membre; elle lui remet donc une somme de 72 livres, soit 42 pour les cotisations, plus 30 livres pour cinq certificats qu'elle demande. Plusieurs officiers ayant demandé à pouvoir démissionner de leur charge en loge, il y eut plusieurs scrutins; ont été élus: vénérable, le baron François de Roll; premier surveillant, le frère Drouin; second surveillant, Antoine Devevey; trésorier, le frère Blanc; garde des sceaux, le frère Dufour; et maître des cérémonies, le frère baron de Thurn. Dans la séance du 24 juin, les frères Dolfus et Landerset annoncèrent qu'ils venaient d'introduire dans les ateliers de préparation deux profanes, le baron d'Hogguer et Risler, tous deux officiers au régiment de Waldner, et prièrent la loge de bien vouloir procéder à leur réception. « Le dernier scrutin leur ayant été aussi favorable que les deux précédents, ainsi que l'unanimité des voix, ils furent reçus membres de la loge, après les épreuves d'usages et le plus scrupuleux examen ». Il y eut ensuite un banquet, auquel assistèrent tous les membres de la

---

[157] Dossier Waldner, pièce 28.
[158] Dossier Waldner, pièce 3. Voir ci-dessus, p. 497.
[159] Dossier Waldner, pièce 34.
[160] Dossier Waldner, pièce 30.

loge, et quelques frères visiteurs. « On y tira les santés d'obligations avec les cérémonies accoutumées. Le tout se passa au sein de la paix et la plus austère décence ». Lors de la séance du 21 juillet, les nouveaux frères d'Hogguer et Risler supplièrent la loge d'admettre les profanes Gugger de Staudach et Landerset Cadet, qui se trouvaient dans les ateliers de préparation; ce qui fut fait selon les règles. Lors de la même séance, on fit lecture de la proposition d'offrir un vaisseau au Roi, dont nous avons parlé plus haut[161]. Un P. S. ajoute encore que le tableau des membres de la loge sera envoyé par l'intermédiaire d'un des frères « semestriers » partant pour Paris le premier octobre suivant.

Ce tableau semble s'être égaré; il n'est en tout cas pas dans le dossier du régiment au Grand Orient, et ce n'est que dans une demande de certificats du 21 juillet 1782 et dans le tableau au 17 août 1782[161 bis] que nous trouvons les détails usuels sur les nouveaux membres de la loge:

23. Frédéric-Henri baron d'Hogguer; sous-lieutenant; né à Amsterdam le 6 mai 1763; maçon depuis le 24 juin 1782[162].

24. Jean-Philippe Risler; sous-lieutenant de grenadiers; né à Mulhouse le 10 mars 1757; maçon depuis le 24 juin 1782.

25. Béat-François-Xavier-Antoine Gugger de Staudach; sous-lieutenant; né à Rorschach le 13 juin 1757; maçon depuis le 21 juillet 1782[163].

26. Xavier-Nicolas Landerset; sous-lieutenant; né à Fribourg le 6 décembre 1757; maçon depuis le 21 juillet 1782[164].

---

[161] Voir ci-dessus, p. 497.

[161 bis] Dossier Waldner, pièces 32, 35 et 36.

[162] De Saint-Gall, était entré au service de France en 1780. Capitaine lors du licenciement de 1792, il reprit du service lors du retour des Bourbons. Commandant du 1er régiment suisse de la garde (1816), maréchal de camp (1817), commandant des deux régiments de la garde suisse (1825—1830). Mort en 1831. Voir *DHBS* IV, 130, n° 19.

[163] De la famille Gugger von Staudach, qui a donné un abbé de Saint-Gall, Célestin II (1740—1767). Non mentionné dans le *DHBS*.

[164] Xavier-Nicolas de Landerset, frère de Joseph (ci-dessus, note 155); baptisé à Fribourg le 6 décembre 1755, mort à Fribourg le 6 décembre 1830. Membre du Conseil des Deux-Cents de 1785 à 1798, bailli d'Illens de 1792 à 1797; membre du Grand Conseil de 1814 à 1830, préfet de Corbières de 1816 à 1822. (Renseignements donnés par Melle J. Niquille.)

Le même tableau nous apprend encore que Henri Bugnon «a quitté les travaux».

Une autre demande de certificats, du 9 octobre 1782[165], nous fait connaître trois autres membres de la loge, deux étant déjà d'anciens membres; tous les trois sont des civils étrangers au régiment de Waldner:

27. Guillaume Dupuis de St.-Julien, directeur de la manufacture royale de glaces de Tourlaville près Cherbourg; maître; agrégé à la loge le 24 décembre 1779.

28. Marc-Antoine Seguineau de Préval, négociant à Cherbourg; maître; agrégé à la loge le 24 décembre 1779.

29. Antoine Hollenweger, chimiste employé à la dite glacerie; maître; membre né de la loge le 31 août 1782.

La dernière lettre, datée de Cherbourg, du 30 décembre 1782[166], est encore une demande de certificat pour un civil:

30. Pascal Mignot, entrepreneur des ouvrages du Roi; maître; premier surveillant de la loge de la *Fidèle Maçonne* en instance à l'Orient de Cherbourg; affilié à la loge de l'*Union Parfaite;* reçu en 1766 membre de la loge régulière de l'*Amitié de l'hospitalité* à l'Orient de Sette.

Six mois plus tard, le régiment Waldner est devenu le régiment Vigier[167], et il a quitté Cherbourg pour une nouvelle garnison, à Condé en Hainaut. La loge envoie, pour sa cotisation de l'année 1783, une somme de 42 livres sur Mr Keyser, grand-juge du régiment des gardes suisses du Roi, rue Feydaux à Paris; et le tableau des membres à la Saint-Jean d'été, 24 juin 1783[168]. Il n'y a rien à relever de ce tableau sauf ceci:

29. Antoine Hollenweger, chimiste, est né à Altkirch le 15 mars 1755; il a quitté la loge au départ du régiment pour sa nouvelle garnison.

Le tableau des membres au 27 décembre 1783 indique cinq membres absents; il y a deux nouveaux membres de la loge[169]:

---

[165] Dossier Waldner, pièce 37.
[166] Dossier Waldner, pièce 38.
[167] Dossier Waldner, pièce 39.
[168] Dossier Waldner, pièce 40.
[169] Dossier Waldner, pièce 41.

31. Christian-Gottlieb baron de Berenfels; officier major au régiment de Vigier; né à Bâle le 15 août 1752; compagnon; membre de la loge né le 27 décembre 1783 [170].

32. Louis-Joseph Méry de Montigny; lieutenant aux grenadiers royaux; né à Joigny le 27 janvier 1749; maître, agrégé à la loge le 27 décembre 1783 [171].

La loge demandera des certificats pour ces deux nouveaux membres dans une lettre du 29 mars 1784 [172].

Le tableau des membres de la loge au 24 juin 1784 [173] montre qu'elle est réduite à treize frères; quatre l'ont quittée:

5. Emanuel Dufour; a quitté les travaux.

26. Nicolas de Landerset, sous-lieutenant, a quitté le service le premier juin 1784.

10. Laurent de Pillier, capitaine, a passé au régiment de Lullin Châteauvieux le premier février 1784.

12. Ulrich Steinbach, capitaine, a passé au régiment de Sonnenberg le 16 avril [174].

Il faut noter en outre un membre nouveau:

33. Jean-Baptiste Grédy, domestique; né à Landrecies le 24 décembre 1737; maçon depuis le 24 juin 1771; frère servant.

La cotisation est remise le premier juillet 1784 en un billet de 39 livres sur Mr Labitte, marchand drapier à Paris [175].

L'année suivante, la cotisation ou «don gratuit» de 45 livres, est également remise au Grand Orient en un billet sur Mr Labitte, marchand de draps, à la Croix d'Or, rue Saint-Honoré, à Paris; cette lettre, du 8 juillet 1785 [176], accompagnant le tableau au 24 juin [177], est le dernier document envoyé de Condé. Le tableau nous indique deux nouveaux membres:

---

[170] Christian-Gottlieb de Berenfels, né à Bâle le 10 août 1752, mort à Bâle le 12 juin 1835; créé baron le 6 août 1773 par Louis XV. Dernier de sa race. (Renseignements communiqués par Mr Paul Roth, Archiviste à Bâle.)

[171] Une autre pièce du dossier le fait naître à Paris.

[172] Dossier Waldner, pièce 42.

[173] Dossier Waldner, pièce 44.

[174] Voir ci-dessus, p. 524, n° 19.

[175] Dossier Waldner, pièce 43.

[176] Dossier Waldner, pièce 45.

[177] Dossier Waldner, pièce 46.

34. Jean-René Doutez, trésorier de place, né à Paris le 15 avril 1736; maître; membre affilié depuis le 27 décembre 1784.

35. Claude-Félix Diettler, soldat, né à Soleure; frère servant.

En 1786, le régiment Vigier est en garnison à Avesnes; le tableau des membres de la loge au 24 juin 1786[178] présente de nombreux changements:

1. Antoine Devevey, ex-maître, s'est retiré du service.

5. Jean-Emanuel Dufour, lieutenant, est détaché, ainsi que le numéro

6. François baron de Roll.

Il y a surtout beaucoup de noms nouveaux:

36. Louis-Michel Dumées; conseiller du Roi; né à Avesnes le 19 octobre 1749; apprenti.

37. Joseph de Gibelin; sous-lieutenant; né à Soleure le 19 septembre 1762; apprenti[179].

38. Antoine-Félix Grimm; officier major; né à Soleure le 14 mai 1764; apprenti[180].

39. Ignace-Joseph Gugger de Staudach; sous-lieutenant; né à Rorschach le 30 avril 1766; maître parfait; détaché[181].

40. Jean-Louis Marcet; sous-lieutenant; né à Genève le 9 mars 1765; orateur; signe: de Marcet[182].

41. Jean-Joseph Mollet; entrepreneur des fortifications du Roi; né à Valenciennes le 2 août 1758; maître.

42. Célestin-Antoine comte de Thurn; capitaine; né à Saint-Gall le 13 juin 1757; S.·. P.·. R.·. C.·.; détaché[183].

43. Hyacinthe-Gaspar Techtermann de Bionnens; sous-lieutenant; né à Fribourg le 14 mai 1764; hospitalier[184].

---

[178] Dossier Waldner, pièce 49.

[179] D'un vieille famille bourgeoise de Soleure. Sa naissance ne se retrouve pas dans les registres paroissiaux de Soleure. Non mentionné dans le *DHBS*.

[180] Fils de l'ancien bailli de Locarno Josef-Felix-Anton Grimm; baptisé à Soleure le 14 mai 1764; mort le 22 mai 1837. (Renseignements donnés par Mr l'Archiviste Kocher.) Non mentionné dans le *DHBS*.

[181] Non mentionné dans le *DHBS*. Voir la note 163 ci-dessus.

[182] Jean-Louis Marcet, né à Genève le 10 mars 1765; mort avant le 2 juillet 1804. (Renseignements communiqués par Mr Gustave Vaucher, Archiviste à Genève.)

[183] Non mentionné dans le *DHBS*.

[184] Hyacinthe-Gaspard Techtermann de Bionnens, baptisé à Fribourg le 16 mai 1764. Membre du Conseil des Deux-Cents de 1791 à 1798.

La loge compte en outre un certain nombre de « frères agrégés », qui sont tous nouveaux sauf deux[185] :

44. Etienne Robin marquis de Barbantane; officier au régiment de Montmorency Dragons; né en Provence; âgé de 29 ans; premier surveillant; agrégé le 17 février 1786.

45. Mathieu-Ambroise d'Anizy; officier au régiment de Montmorency Dragons; né à Montpellier; âge de 46 ans; frère terrible; agrégé le 17 février 1786.

34. René Doutez; trésorier des troupes à Condé; resté à Condé.

46. René-Marie de Bastar de Fontenay; officier au régiment de Montmorency Dragons; né au Mans; âgé de 31 ans; élu; agrégé le 17 février 1786.

47. Charles-François de Gourgeault; capitaine au régiment de Montmorency Dragons; né en Poitou; S.·. P.·. R.·. C.·.; agrégé le 17 février 1786; signe: Gourjault.

48. Antoine-Gabriel chevalier de Jaunel; capitaine au régiment de Montmorency Dragons; S.·. P.·. R.·. C.·.; agrégé le 17 février 1786.

32. Louis Méry de Montigny; officier aux grenadiers royaux; resté à Condé.

49. Henri-François de La Nouë; chef des domaines du Roi; né à Soissons; âgé de 28 ans; élu; agrégé le 12 mars 1786.

50. Philippe Labbé chevalier de Saint-Georges; officier au régiment de Montmorency Dragons; né à Bourges; âgé de 30 ans; maître parfait; agrégé le 17 février 1786.

Quelques jours plus tard, une lettre de la loge au Grand Orient[186] remet une lettre de change de 123 livres, dont 75 pour le don gratuit, et 48 pour 8 certificats demandés pour les frères Marcet, Techtermann, Mollet, marquis de Barbantane, de Fontenay, d'Anyzy, de Saint-Georges et de La Nouë; les quatre officiers du régiment de Montmorency-Dragons ont été affiliés à la loge des *Amis réunis de Saint-Hilaire,* à l'orient de Givet; le frère de la Nouë est un membre né de la loge de la *Parfaite union,* à l'orient de Valenciennes. Le 20 juillet, le Grand Orient accordera le certificat du frère Mollet au grade de maître, celui des frères

---

Reprit du service sous Napoléon, fut capitaine au premier régiment suisse en 1806. Se fixa en France; la date de sa mort est inconnue. (Renseignements communiqués par Melle J. Niquille.)

[185] Il est curieux de noter cet afflux d'officiers d'autres régiments dans la loge, et le rôle qu'ils y jouent.

[186] Dossier Waldner, pièces 47 et 48.

Marcet et Techtermann à celui d'apprenti, et décidera de surseoir aux cinq derniers, jusqu'au moment où la loge aura fourni leur âge. Ces précisions, que nous avons incorporées au tableau de la loge au 24 juin, furent fournies par une lettre du 11 septembre 1786[187].

Une lettre du 27 octobre de la même année 1786 avise le Grand Orient que le régiment a de nouveau changé de garnison, et qu'il est maintenant installé à Givet[188]; et réclame l'envoi des trois cahiers des trois premiers grades symboliques, pour lesquels elle a envoyé un mandat de 45 livres le 28 août précédent, et pour lesquels elle a fait préparer une cassette fermant à trois serrures différentes.

Une dernière lettre, datée de Givet, le 20 janvier 1787[189], accuse réception au Grand Orient de divers papiers et communications, et des trois cahiers des trois grades symboliques, et se termine par les salutations habituelles: « Nous avons la faveur d'être par les N.·. M.·. A.·. V.·. C.·. et avec tous les H.·. Q.·. V.·. S.·. D.·.[190] TT.·. RR.·. FF.·. Vos très dévoués et très affectionnés FF.·., Blanc.·. Vénérable en l'absence du F.·. Baron d'Hogguer. Par mandement de la L.·. Kercher ».

La Loge du Choix Helvétique du Régiment de Meuron

A la fin de l'année 1781, le régiment suisse de Meuron au service de la Compagnie des Indes de Hollande, s'apprêtait à quitter l'Europe pour Ceylan. Les officiers francs-maçons de ce régiment tenaient à se constituer en une loge militaire avant de s'embarquer; ils voulaient en outre que cette loge reçût ses constitutions du Grand Orient de France, et c'est pourquoi ils adres-

---

[187] Dossier Waldner, pièce 52.

[188] Dossier Waldner, pièce 54.

[189] Dossier Waldner, pièce 55.

[190] «Nous avons la faveur d'être par les nombre mystérieux à vous connus et avec tous les honneurs qui vous sont dus, très révérends frères... etc.» Nous avons voulu donner un échantillon du petit jeu des initiales auquel se livrent parfois certains francs-maçons.

sèrent la lettre suivante « à la Grande Loge de France présidée par Monseigneur le Duc de Chartres, à Paris »[191].

A l'Orient de St-Pierre, Isle d'Oléron, le 25 du 9me mois de la vraye Lumière 5781 et en stile vulgaire le 25 Xbre 1781.

Salut, force et vertu.

Très chers et très respectables frères.

Le zèle ardent et sincère que nous avons toujours manifesté dans les Orients dont nous avons été membres, ainsi qu'il se conste par les certificats de nos travaux dans l'Art Maçonique, et le désir que nous avons de porter dans les contrées les plus reculées la Royalle[192], nous engage à vous addresser cette Planche pour vous demander la faveur, comme l'Orient le plus éclairé, de nous authoriser à nous constituer une Loge particulière pour notre Régiment et en meme tems le pouvoir d'en établir d'autres dans les lieux où nous allons, pour répandre la Maçonerie dans les Cantons que nous allons habiter. Voicy le fait.

Le Régiment Suisse de Meuron au service de la Noble Compagnie des Indes Orientales d'Hollande, duquel nous sommes officiers, est sur son départ pour l'Isle de Ceylan; nous souhaiterions avoir la faculté d'établir une Loge suivant notre bon plaisir et légalement formée. Voudriez-vous, nos très chers et respectables frères, nous donner une réponse là-dessus, ainsi que vos directions dans un objet aussi essentiel? Nous vous fairons la rétribution nécessaire pour cette faveur, et consentons meme, comme notre Loge sera une fille de la votre, de contribuer annuellement suivant les moyens de nos fonds; c'est ce que nous aurons soin de faire passer régulièrement en Europe. Comme il faudra vraisemblablement un examen de ceux qui sont actuellement frères pour la formation de notre Attelier, vous pourrez charger l'Orient de cette Isle de nous faire toiser et reconoitre suivant la régularité et l'exigence du cas, nous nous y soumettons. Nous attendons une prompte réponse, et en faisant les voeux les plus sincères pour vous tous et pour le succès de vos travaux, nous avons la faveur d'être avec l'attachement le plus parfait, par les Mistères à vous connus,

Très chers et très respectables frères,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères,
de Meuron . · . Colonel
De Sandol Roy Major du dit Régiment
le Chevailler de Sandol Roy Capitaine
Jéquier Grand Juge et Capitaine.

---

[191] Dossier de la loge du *Choix helvétique* du régiment de Meuron, pièce 2.

[192] Comprenez: l'Art Royal.

Le 4 février 1782, le Grand Orient de France chargeait le frère Lastilard d'examiner les pièces du dossier du régiment de Meuron. Le 6, le frère Lastilard écrivait à la loge des *Vrais frères* à l'orient de l'Isle d'Oléron, la chargeant de désigner quelques frères pour « visiter cet attelier naissant et... l'informer tant de la régularité des mœurs des frères qui le composent que de celle de leurs travaux »; les délégués devaient demander la pièce indispensable, le tableau signé manu propria de tous les frères composant la loge naissante, et agir avec toute la diligence possible [193].

La loge des *Vrais frères* écrivit aussitôt au frère Dauphin, officier du régiment, connu pour maçon, pour lui donner avis de sa mission et se concerter avec lui.

Après un échange de lettres, il fut convenu que la loge du *Choix Helvétique* s'assemblerait dans son local le dimanche 24 février, pour y rendre les délégués témoins de ses travaux et leur donner les éclaircissements désirables. Mais les délégués s'avisèrent le 22 février de l'indispensable obligation où ils étaient « de se trouver ce jour là à une assemblée générale de la paroisse pour délibérer sur les moyens les plus prompts de soulager les pauvres et d'arracher des bras de la mort un grand nombre de victimes pretes à succomber sous le poids de la plus affreuse misère » [194]. Une lettre en avisa le frère Dauphin, le priant de remettre l'assemblé au lundi 25 [195]; cette lettre, écrite par le frère Martineau, contenait entre autres une petit phrase anodine d'apparence, puisqu'on y disait simplement que dans l'atelier naissant les frères du *Choix Helvétique* avaient « sans doute prévu qu'il ne doit s'y trouver que les membres toujours attachés à la Loge des *Vrais Frères* (car nous présumons que vous n'ignorez pas qu'il en est quelqu'uns qui s'en sont séparés et qui par cette raison sont exclus de la régularité de nos travaux) ». C'était là un épisode de la lutte de deux loges rivales à l'Ile d'Oléron.

Le 23, le frère Dauphin écrivait une nouvelle lettre [196], où

---

[193] Dossier de Meuron, pièce 3.
[194] *Ibidem.*
[195] Dossier de Meuron, pièce 4.
[196] Dossier de Meuron, pièce 3.

il marquait « en substance que l'ordre de leur départ venoit d'arriver, et qu'il n'étoit pas possible de concilier le court espace de tems qui leur restoit avec celui nécessaire pour obtenir leurs constitutions et etre en conséquence installés; que d'ailleurs... invariables dans leurs principes, ils n'aideront jamais à sacrifier aucun frère pour un ressentiment puéril ». Frappée du ton de cette dernière phrase, où elle voit avec raison une réponse au passage de sa lettre cité ci-dessus, la loge des *Vrais Frères,* sur le rapport de l'un des siens, s'assure que c'était contre les sentiments de son cœur que le frère Dauphin s'était exprimé en ces termes, « et qu'il y avoit été sollicité par quelqu'uns de nos frères séparés, que nous nous dispenserons de nommer »[197]. Et de s'excuser sur les embarras survenus dans cette affaire auprès du Grand Orient de France.

Cependant la loge du *Choix Helvétique* avait dressé à l'intention du Grand Orient le tableau suivant de ses membres[198], malheureusement moins détaillé que ceux que nous avons vus dans les autres régiments:

1. Charles-Daniel de Meuron; colonel; vénérable; absent[199].
2. Samuel Jéquier; capitaine lieutenant; premier surveillant[200].
3. Charles-Philippe baron de Bonstetten; capitaine; second surveillant[201].
4. Jean Dauphin; lieutenant trésorier; orateur faisant les fonctions de vénérable[202].

---

[197] *Ibidem.*

[198] Dossier de Meuron, pièce 5.

[199] Charles-Daniel de Meuron, de Saint-Sulpice et Boveresse, bourgeois de Neuchâtel; né le 6 mai et baptisé le 11 mai 1738 à Saint-Sulpice; mort à Neuchâtel le 4 avril 1806. Passe avec son régiment du service de la Compagnie des Indes Orientales à celui d'Angleterre; lieutenant-général au service d'Angleterre, chambellan du roi de Prusse. (Renseignements fournis par Mr Alfred Schnegg.)

[200] D'une famille de Fleurier (Neuchâtel); non mentionné dans le *DHBS.*

[201] Charles-Philippe-Rodolph de Bonstetten, né le 4 août 1738 à Berne; il meurt, ancien colonel au service de Hollande, le 13 juin 1824 à Berne.

[202] Non identifié. Il n'y a pas de famille neuchâteloise de ce nom.

5. Henry de Meuron de Motier; capitaine lieutenant; secrétaire [203].

6. François de Sandol Roy; major; trésorier; absent [204].

7. Jean-Michel Beysser; chirurgien major en chef; maître des cérémonies [205].

8. François-Simon de Sandol Roy; capitaine; garde des sceaux et archives [206].

9. Jean-Fréderich-Louis Dubey; capitaine lieutenant; terrible [207].

10. Louis-René Desbordes; lieutenant; maître d'hotel [208].

11. Antoine-Pierre-Louis Reynd (ou Reyne); chirurgien major; grand hospitalier [209].

12. Pierre Lardy; capitaine lieutenant; expert [210].

13. Samuel Gigaud; lieutenant; expert; absent [211].

14. Hippolyte de la Tourette; capitaine; membre de la loge; absent [212].

15. Ambroise chevalier de la Goupillère; cadet; membre de la loge; absent [213].

---

[203] Henri-David de Meuron, baptisé le 29 avril 1753 à Môtiers (Neuchâtel); noyé par accident le 23 septembre 1804 à Seringapatam; capitaine, major, puis lieutenant-colonel au régiment de Meuron; commande le régiment à la prise de Seringapatam le 4 mai 1799. (Renseignements communiqués par Mr Alfred Schnegg.)

[204] Précédemment au régiment de Boccard. Voir ci-dessus note 76.

[205] Non identifié. Il n'y a pas de famille neuchâteloise de ce nom.

[206] Précédemment au régiment de Boccard. Voir ci-dessus note 77.

[207] Non identifié.

[208] Non identifié.

[209] Il est cité sous les noms de Reyne ou Reine dans les registres du régiment de Meuron. Non identifié. (Renseignement communiqué par Mr. Alfred Schnegg.)

[210] Pierre Lardy, d'Auvernier, fils du major David-Guillaume Lardy; baptisé à Auvernier le 21 mai 1757. Major dans le régiment de Meuron dès 1795; participe à la prise de Seringapatam à la tête des grenadiers du régiment, est blessé dans l'affaire. Commande le régiment de Meuron de 1803 à 1812 avec le grade de lieutenant-colonel, puis passe au grand état-major anglais en Sicile. (Renseignements communiqués par Mr Alfred Schnegg.) Mort après 1818. (*DHBS* IV, 454, n° 9.)

[211] Samuel Gigaud, probablement fils d'Henri Gigaud; baptisé à Neuchâtel le 16 octobre 1753; mort à Batavia en 1795; capitaine dans le régiment de Meuron dès le premier mai 1788. (Renseignements fournis par Mr Alfred Schnegg.) Sur le régiment de Meuron, voir Th. de Meuron, *Charles-Daniel de Meuron et son régiment,* dans *Musée Neuchâtelois,* 1880 et 1881, *passim.*

[212] Non identifié.

[213] Non identifié.

Ce tableau était accompagné d'une lettre de la loge du *Choix Helvétique,* qui montre qu'elle ne partageait pas la manière de voir de la loge des *Vrais Frères*[214]. Voici en effet une partie de l'humble représentation adressée par les officiers du régiment de Meuron au Grand Orient:

Les suppliants, incapables de supposer aucune personalité dans l'esprit des membres de la loge des *Vrais Frères,* s'empressoient de seconder les vues du R.·. Grand Orient, dont copie des intentions n'avoit pas été donnée, et ne s'occupoient que du soin de disposer leur travail, lorsque par une seconde planche de la loge des *Vrais Frères,* en date du 22, addressée au susdit attelier naissant, et dont copie est cy jointe, on semble leur donner des loix qui ne pouvoient être imposées qu'en Loge, et sans avoir égard à un embarquement, fixé au 15 de Mars prochain, pour un voyage de cinq mille lieues, on diffère la tenue. Ce préjudice devient irréparable aux frères du *Choix Helvétique,* parce que le courrier se trouve fixé au vendredy d'après pour la Saintonge, d'où les lettres ne peuvent partir que le lundy suivant.

Mais, pour mettre le R.·. Grand Orient au fait de la personnalité affectée des membres de la loge des *Vrais Frères* à l'Orient du Château, on se permet d'observer qu'il ne s'agit que d'anciens membres actuellement en instance pour obtenir des lettres de constitution relativement à la formation d'une loge sous le titre distinctif du *Point Central* à l'Orient de St-Pierre. Les suppliants, ayant reçu de ceux-cy des marques parfaites de l'amitié fraternelle, avoient cru pouvoir se permettre de les engager à les venir visiter, d'autant plus qu'abstraction même faite de leur demande en constitution, il y a de l'indécence à rejetter des hommes distingués par la régularité de leur conduitte, leur état, et les ordres militaires dont le Roy a récompensé les services rendus à la Patrie.

La loge du *Choix Helvétique* demandait donc au Grand Orient de faire procéder à son installation soit par la loge à l'Orient de Marennes, soit par celles de Rochefort ou de La Rochelle, pour éviter des difficultés sans nombre de la part des *Vrais Frères,* « dont les grandes occupations ne peuvent vraisemblablement pas se concilier à la fatigue que peut occasionner une course de deux lieues ». Et pour mieux se solidariser avec les frères de la loge du *Point Central,* dont une partie avaient assisté aux travaux de la loge du *Choix Helvétique,* celle-ci faisait signer sa supplique au Grand Orient par plusieurs des membres de cette loge du

---

[214] Dossier de Meuron, pièce 6.

Point Central: Duport-Dutertre, vénérable; Georget de Laviollière, Grossard, de Loubert, Vignier; Compère, premier surveillant.

Des annotations au dos de cette supplique nous montrent qu'elle fut accordée en date du 17 octobre 1782; mais c'était trop tard, le régiment était parti pour les Indes.

La dernière pièce du dossier est en effet une lettre adressée à Mr Condé, avocat au Parlement, par le frère Dauphin, à bord du *Fier* en rade de l'Ile d'Aix, le 19 août 1782[215].

La Royale Loge du *Point Central* de l'Isle d'Oléron à l'Orient de St-Pierre obtiendra sous vos auspices la constitution qu'elle a sollicitée longtems; elle vous devra un statut que la loge naissante du *Choix Helvétique* à l'Orient du Régiment suisse de Meuron au service de la Noble Compagnie des Indes Orientales n'a pu obtenir. Cette Loge a fourni les fonds nécessaires, et le Frère Desroches, procureur au Parlement, que je connois beaucoup, ne m'a pas fait l'amitié de me répondre aux lettres que je lui ai écrites à ce sujet.

La Loge du *Choix Helvétique,* jalouse d'être liée particulièrement au Grand Orient de France, désire ardemment obtenir les lettres de constitution qu'elle a sollicitées dès le mois de février; elle veut emporter, avec la protection que le Roi de France accorde à la Hollande, celle de fraterniser avec les plus dignes maçons de l'Europe, et je suis chargé de remettre en vos mains l'intérêt d'un attelier vraiment zélé et qui se flatte de réunir à l'activité maçonnique le dévouement du sang pour la Patrie.

Le Frère De la Tourette, capitaine au Régiment suisse de Meuron, membre de la dite Loge, en garnison à St-Pierre, isle d'Oléron, reste chargé du soin de correspondre avec vous. Nous vous prions de lui adresser vos planches et nous désirons qu'elles soient favorables.

C'est à Ceylan, sur la Côte de Coromandel en Asie, où nous espérons édifier un Temple maçonnique sous les auspices du Révérend Grand Orient de France. Là, très cher Frère, nous n'oublierons jamais les faveurs que vous nous acorderés et le souvenir de vos démarches se rappellera chaque jour parmi nous.

Nous avons la faveur d'être,
T.·. C.·. F.·.

Vos dévoués et affectionnés serviteurs.

Par délibération de la L.·. du *Choix Helvétique*
Dauphin R.·.+.·.

---

[215] Dossier de Meuron, pièce 7.

Peut-être la loge du *Choix Helvétique* a-t-elle pu enfin recevoir aux Indes ses lettres de constitutions du Grand Orient de France, mais le dossier du Régiment de Meuron dans ses archives ne nous en dit rien de plus.

Notes sur quelques officiers suisses francs-maçons dans des régiments français ou sardes

Une rapide investigation dans la série complète des loges militaires de l'Ancien Régime nous a permis de relever encore quelques noms, en plus de ceux que nous avons signalés plus haut à propos du régiment Toul-Artillerie.

Le 13 septembre 1774, un tableau des frères absents de la loge de l'*Union parfaite* à l'orient du Corps Royal du génie, à Mézières, mentionne Pierre-Louis Houriel, de Tramelan, né à Tramelan en 1730, officier au régiment d'Eptingen, chevalier Rose-Croix, deuxième expert; et Gabriel Eschiffely, officier au régiment d'Eptingen, né à Neuchâtel en 1746, chevalier Rose-Croix, second surveillant; tous deux ont été agrégés à la loge le 12 mai 1774 [216].

Le tableaux de la loge de la *Parfaite Union* à l'orient du régiment Royal-Champagne Cavalerie, de 1773 à 1780, indiquent comme chirurgien major, ex-maître et premier surveillant, Orphée-Nicolas-Bernard de Saint-Etienne, né à Lausanne le 6 juin 1739 [217].

D'après un passage des procès-verbaux de la Chambre d'administration du Grand Orient de France, il semble qu'il y aurait eu deux loges au régiment de Sonnenberg, la loge de *Guillaume Tell,* dont les constitutions sont enregistrées le 29 juillet 1778, sous le numéro d'expédition 890; et la loge de l'*Amitié,* dont les constitutions sont enregistrées le 5 août 1778, sous le numéro

---

[216] Dossier de la loge de l'*Union parfaite* du Corps Royal du Génie, pièce 1, dans le volume G—H des Loges militaires de l'Ancienne monarchie.

[217] Nous n'avons pas retrouvé ce personnage dans les registres de baptêmes de Lausanne; peut-être s'agit-il de Lauzanne en France.

d'expédition 894[218]. Y a-t-il là une erreur du secrétaire dans le nom du régiment? Nous n'avons en tout cas rien trouvé au sujet de cette loge dans les dossiers des régiments.

Il y avait de même une loge dans le régiment des gardes suisses, le dossier, avec le nombre de ses pièces, est mentionné dans un inventaire, mais nous n'avons pu le retrouver; peut-être a-t-il été égaré lors du voyage des archives du Grand Orient en Allemagne.

Enfin, il y avait des officiers suisses francs-maçons, dans les troupes au service de Sardaigne. En 1792, François-David Bourgeois de Bonvillars, officier au régiment de Rochmondet, maître, est membre de la loge des *Cœurs unis du Mont-Blanc,* à l'orient de Bonneville[219].

La loge la *Silencieuse* à l'orient du régiment de la Reine-Infanterie des troupes de S. M. Sarde, à Nice, constituée le 28 janvier 1791, compte parmi ses membres: Jean-Jaques-Isidore de la Fléchère, lieutenant au régiment; Benjamin Copt, lieutenant au régiment de Courten; Janvier de Torrenté, lieutenant au régiment de Courten; Pierre Hochmann, officier-grenadier au régiment de Courten; Melchior Bucher, officier et aide-major au régiment de Courten; Jaques Alric, capitaine-lieutenant au régiment bernois de Rochmondet; Henri de Camarès, capitaine-lieutenant au régiment de Rochmondet[220].

En conclusion de ces notes sommaires, il serait prématuré de vouloir juger des sympathies réformistes ou révolutionnaires de la franc-maçonnerie au sein des loges militaires sous l'Ancien Régime; nous n'avons voulu que fournir des noms et des documents, qui permettront à d'autres de creuser davantage cette question. Une chose est certaine dès maintenant cependant: certains en tout cas des membres des loges étaient favorables au nouvel

---

[218] Bibliothèque Nationale, Paris, Fonds F. M., Procès-verbaux de la chambre d'administration, premier registre, Procès-verbaux 231 et 232.

[219] *Calendrier maçonique pour l'année 5792, contenant le tableau général du Grand Orient de Genève, et de toutes les Loges Régulières et Confédérées qui le constituent,* p. 65.

[220] *Ibidem,* p. 83 sqq.

ordre de choses, à en juger par leur activité politique ultérieure; ce semble notamment le cas pour ceux des membres de la loge du régiment d'Erlach (puis Ernst), que nous retrouvons dans une loge fondée à Morges en 1790, au lendemain de l'affaire du MM. d'Ernst[221]. D'autres au contraire, comme Pillichody, sont bien connus pour leur activité contre-révolutionnaire et leur attachement aux Bourbons. Nous ne voulons pas sortir aujourd'hui d'une prudente réserve, et nous attendrons la publication d'autres documents, qui sont ou seront sans doute maintenant à la disposition des historiens. La franc-maçonnerie est un sujet pour lequel il convient plus que pour tout autre que l'historien se garde de tout jugement inconsidéré.

---

[221] Voir notre article *La loge des Amis unis de Morges et les événements révolutionnaires de 1791 au Pays de Vaud,* dans la *Revue Historique Vaudoise,* t. 57 (1949), p. 161 sqq.